

Vivre ensemble en Suisse

Évaluation globale des données disponibles pour la période 2010-2020

Octobre 2021



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédérale de l'intérieur DFI
Secrétariat général DFI
Service de lutte contre le racisme

Didier Ruedin
Université de Neuchâtel
SFM - Swiss Forum for Migration and Population Studies

Table de matières

Table de matières	3
1. Introduction	4
2. Le sentiment de dérangement reste stable dans le temps.....	5
3. Ouverture dans l'attitude à l'égard des immigrés et de la migration.....	6
3.1. Pas de tendances uniformes dans les opinions sur les étrangers.....	7
3.2. Corrélation entre les attitudes à l'égard de différents groupes.....	9
3.3. Qui a une attitude positive à l'égard des étrangers ?.....	12
3.3.1. La formation et le lieu de naissance ont une corrélation avec l'attitude à l'égard des étrangers	14
3.3.2. Différences régionales dans l'attitude à l'égard des étrangers	16
3.3.3. L'attitude de la population immigrée à l'égard des étrangers est plutôt positive... ..	19
3.4. Population issue de la migration : la durée du séjour est déterminante – et non le titre de séjour	22
3.5. Évolution au fil du temps : l'attitude à l'égard des étrangers devient plus positive ..	23
4. Sentiment de menace provoqué par les étrangers : une tendance à la baisse	24
4.1. Sentiment de menace plus faible si le niveau de formation est plus élevé et que la personne naît à l'étranger	25
4.2. Corrélation entre sentiment de dérangement et attitudes à l'égard de groupes spécifiques	26
5. Certains stéréotypes ont la vie dure	28
5.1. Une partie des stéréotypes et des attitudes à l'égard des personnes musulmanes évoluent de manière positive.....	28
5.2. La plupart des stéréotypes et des attitudes à l'égard des personnes juives restent stables.....	30
6. Évaluation positive de la politique d'intégration et de la lutte contre le racisme ...	32
7. L'expérience de la discrimination augmente	35
7.1. Les personnes nées à l'étranger et appartenant à une minorité religieuse sont davantage exposées aux expériences de discrimination	38
7.2. Concordance de l'expérience de la discrimination dans différents domaines de vie.....	45
7.3. L'expérience de la discrimination varie selon les cantons	46
8. Conclusions et possibilités d'enquêtes plus approfondies	48
8.1. Possibilités d'enquêtes plus approfondies et recours à d'autres analyses et recherches.....	49
Bibliographie	51

1. Introduction

L'enquête *Vivre ensemble en Suisse* (VeS) est réalisée par le Service de lutte contre le racisme (SLR) en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle a pour objectif de suivre les évolutions que connaît la société en matière de racisme, de xénophobie et de discrimination. Elle sert d'orientation aux décideurs politiques dans le cadre de la lutte contre le racisme et du développement de la politique d'intégration. Dans le cadre d'une phase pilote détaillée et d'une étude préliminaire, l'enquête a été préparée en vue d'effectuer une récolte systématique des données concernant les attitudes en lien avec la discrimination raciale en Suisse¹. L'enquête VeS a ainsi pu s'appuyer dès le départ sur une base scientifique solide, qui a permis d'étudier le rapport entre la misanthropie et les positions d'extrême droite dans le cadre du Programme national de recherche « Extrémisme de droite » (PNR 40+)². Ces réflexions ont été concrétisées au cours de la phase pilote, de telle sorte qu'elles peuvent aujourd'hui être appliquées dans des enquêtes standardisées³. Au cours de la phase pilote, trois enquêtes ont été réalisées par *gfs.bern* : les enquêtes datant de 2010, 2012 et 2014. En 2016, au début de l'enquête réalisée par l'OFS, il a été décidé de procéder à une évaluation globale des données accumulées au fil du temps une fois que seraient achevées trois enquêtes successives. Le présent rapport évalue les données de l'enquête VeS de manière analytique et y intègre les enquêtes de la phase pilote afin de présenter une vue d'ensemble des différentes évolutions sur une décennie. Sur la base des données récoltées, les résultats établissent en outre dans quels domaines et dans quelle mesure des recherches qualitatives et quantitatives sont nécessaires. Ces considérations serviront de base possible pour le choix des thèmes des futures enquêtes intermédiaires, qui sont effectuées les années impaires.

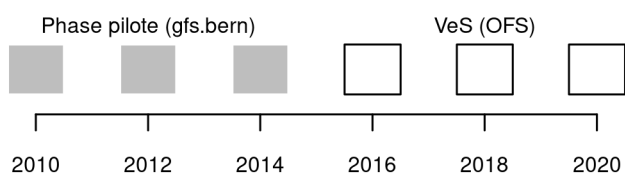


Illustration 1. Chronologie des enquêtes : phase pilote 2010-2014 en gris, enquête VeS depuis 2016 en blanc

Le présent rapport vient compléter une analyse approfondie réalisée par l'OFS⁴, qui se base sur des indicateurs récents et améliorés et prend également en compte les tendances et les changements intervenus entre 2016 et 2020. Afin d'éviter les doublons et d'intégrer les données de la phase pilote, le

¹ Longchamp et al. (2014) ; Manzoni (2007) ; Cattacin et al. (2006)

² Catacoi et al. (2006)

³ Longchamp et al. (2014)

⁴ OFS (2021)

présent rapport n'analyse pas les indicateurs tels qu'utilisés par l'OFS. Il se concentre plutôt sur différentes variables comparables dans le temps et reprend à cette fin des questions qui sont restées inchangées depuis 2010 (formulation identique). Les changements effectués entre 2014 et 2016 principalement (c.-à-d. entre la phase pilote et l'enquête de l'OFS) ne sont pas pris en considération dans cette analyse, car l'influence exercée par les différentes méthodologies utilisées au fil des ans ne peut être exclue, même si celles-ci ne sont pas directement liées au questionnaire. Il demeure toutefois possible de comparer et d'interpréter de nombreuses questions pour l'ensemble de la période s'étendant de 2010 à 2020, en particulier lorsque les changements effectués l'ont été de manière progressive et que la différence entre la phase pilote et les enquêtes de l'OFS n'est pas déterminante pour l'affirmation en question⁵.

Dans un premier temps, le rapport présente et interprète l'évolution de variables individuelles au fil du temps. Dans un deuxième temps, des modèles de régression permettent de mettre en évidence les corrélations avec différentes variables explicatives. À cette fin, les analyses réalisées entre 2016 et 2020 par l'OFS sont complétées. L'OFS se penche en particulier sur les possibles changements dans les indicateurs ainsi que sur les mesures adoptées pour y faire face : lutte contre le racisme, intégration, attitudes spécifiques envers la population étrangère, refus de hiérarchisation des groupes et expérience vécue de la discrimination. Ces analyses de l'OFS ont en partie été mentionnées dans les rapports 2016 et 2018 du SLR. Une description de l'expérience vécue en matière de discrimination par domaine de vie, qui intègre également les données de la phase pilote, a déjà été apportée dans les rapports 2016 et 2018 du SLR. Les indicateurs de l'OFS ne pouvant pas être appliqués de manière suffisante aux données pilotes, le présent rapport prend en considération une sélection de variables spécifiques qui ont été utilisées de manière identique dans toutes les enquêtes. Cette méthode permet dans la majorité des cas de montrer une évolution entre 2010 et 2020.

2. Le sentiment de dérangement reste stable dans le temps

Une des questions centrales de l'enquête VeS s'intéresse aux groupes qui « dérangent » au quotidien (formulation : « Certaines personnes sont dérangées par les positions ou les modes de vie de gens qui sont différents d'elles-mêmes. – Êtes-vous dérangé-e dans votre quotidien par la présence de gens qui ont... »). Les réponses à cette question restent stables dans le temps, les valeurs de la phase pilote étant pour tous les domaines légèrement supérieures. Aucune tendance claire ne se dégage des trois enquêtes réalisées au cours de la phase pilote et des trois enquêtes menées par l'OFS : des raisons d'ordre méthodologique pourraient être à l'origine de la rupture constatée dans la série chronologique.

⁵ En 2014, la phase pilote comprenait en outre une enquête réalisée uniquement par téléphone, qui n'a pas été prise en compte dans les données analysées dans le temps. Une seule et unique enquête, dont l'ampleur était d'ailleurs considérablement réduite, laisse supposer que la divergence des valeurs peut s'expliquer par la méthodologie appliquée. Une intégration dans l'analyse aurait impliqué que différentes analyses portent sur d'autres échantillons, ce qui aurait réduit la valeur significative des résultats.

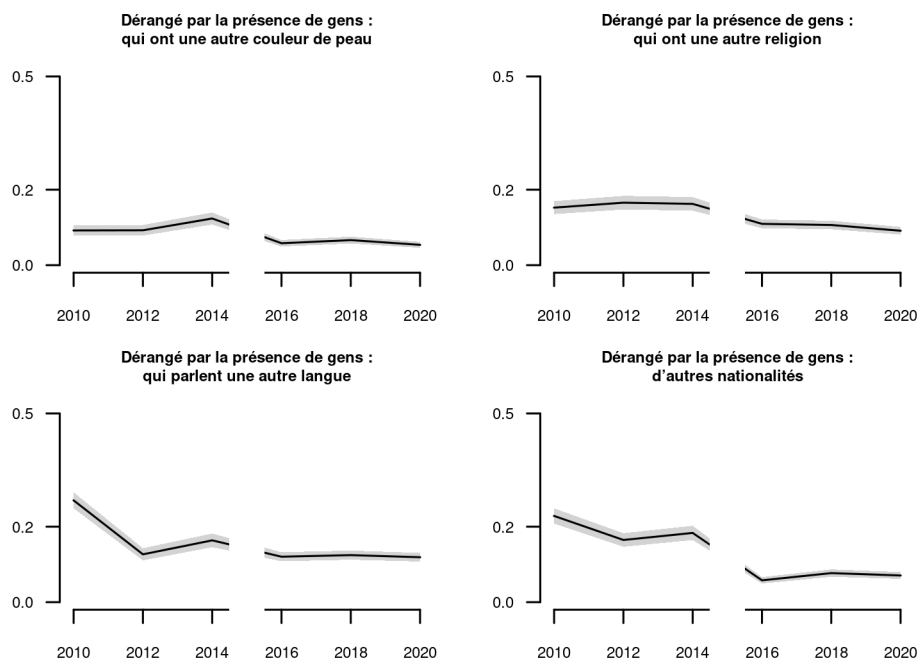


Illustration 2. Proportion de la population qui se sent dérangée par les personnes présentant la caractéristique en question. Le recul entre 2014 et 2016 est très certainement dû à des différences dans les méthodologies appliquées. Valeur maximale théorique de la proportion : 1.

N=14 230 observations.

3. Ouverture dans l'attitude à l'égard des immigrés et de la migration

En ce qui concerne l'attitude de la population à l'égard des immigrés et de la migration, une certaine ouverture peut être observée. La proportion de la population estimant que la Suisse compte trop d'étrangers diminue au fil du temps (55 % d'approbation en 2010, contre 40 % d'approbation en 2020 ; formulation : « À votre avis, y a-t-il actuellement trop d'étrangers en Suisse ? »). Dans ce cas, la tendance observée au cours de la phase pilote se poursuit également dans les données de l'OFS : parmi les résultats recueillis, une petite minorité est d'avis que la Suisse compte trop de personnes de nationalité étrangère. Parallèlement, on peut observer que les personnes interrogées dans les différentes enquêtes ont toujours évalué de manière similaire le nombre d'immigrés que la Suisse compterait à l'avenir. Quelque 72 % considèrent que le nombre d'immigrés continuera à augmenter à l'avenir, tandis qu'environ 24 % estiment que ce nombre restera plus ou moins stable et qu'environ 4 % pensent qu'il diminuera (formulation : « Dans 10 ans, la part d'étrangers en Suisse sera-t-elle à votre avis plus élevée, identique ou moins élevée par rapport à aujourd'hui ? »). Si les proportions varient légèrement d'une enquête à l'autre, aucune tendance claire ne peut être observée. Cela suggère que les attitudes sont devenues plus positives et que les données n'indiquent en rien que les préoccupations à ce sujet diminuent (il faudrait pour cela que les personnes interrogées s'attendent à une baisse du nombre d'immigrés).

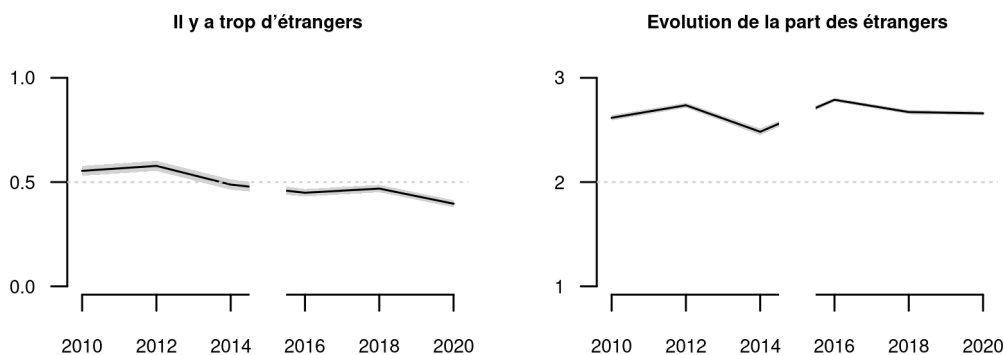


Illustration 3. Proportion de la population estimant que la Suisse compte trop d'étrangers (gauche) ; valeur maximale théorique de la proportion : 1. Les valeurs situées au-dessous de la ligne pointillée signifient que moins de 50 % de la population approuve cette affirmation. Estimation de l'évolution de ce nombre à l'avenir (droite). Évaluation moyenne de l'évolution. Les valeurs supérieures à 2 indiquent que les personnes interrogées tablent sur une augmentation du nombre d'étrangers en Suisse à l'avenir. N=14 230 observations.

Il convient de noter qu'au niveau individuel, l'évaluation des futurs mouvements migratoires est fortement liée à l'affirmation selon laquelle la Suisse compte trop d'étrangers – même si aucun lien de causalité ne peut être établi. 56 % des personnes qui s'attendent à davantage de migration à l'avenir considèrent que la Suisse compte trop d'étrangers, tandis que 26 % des personnes qui s'attendent à moins de migration à l'avenir sont d'avis que la Suisse compte trop d'étrangers.

3.1. Pas de tendances uniformes dans les opinions sur les étrangers

Les opinions concernant la population étrangère ne suivent pas de tendance uniforme⁶. L'insécurité déclenchée par la présence de personnes de nationalité étrangère reste stable au fil du temps, avec une légère tendance à une insécurité plus faible avec les années (formulation : « Si je ne me sens pas en sécurité, c'est à cause de la présence des étrangers dans la rue. »). Les craintes liées à la concurrence sur le marché du travail n'ont pratiquement pas changé : dans l'enquête de l'OFS, les valeurs correspondantes sont légèrement plus marquées qu'au cours de la phase pilote (la formulation « Les étrangers font le travail dont les autres ne veulent pas. » souligne l'absence de concurrence). Au cours de la phase pilote, les préoccupations relatives au chômage dû à la migration semblent s'être légèrement renforcées ; depuis 2016, les valeurs vont dans la direction opposée (formulation : « Les étrangers sont responsables de l'augmentation du chômage en Suisse. »). On ne peut exclure que ces tendances dépendent en partie de la situation économique en Suisse⁷. La crainte de voir l'éducation

⁶ Formulation : « Voici des affirmations que l'on entend parfois à propos des personnes étrangères vivant en Suisse. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec celles-ci ? »

⁷ Entre 2016 et 2020, le chômage a diminué en Suisse ; l'augmentation du chômage en 2010 coïncide cependant avec les valeurs les plus positives de la phase pilote.

des enfants suisses prétéritée par la présence d'immigrés diminue de manière constante (formulation : « Les enfants étrangers à l'école empêchent les enfants suisses de recevoir une bonne éducation »).

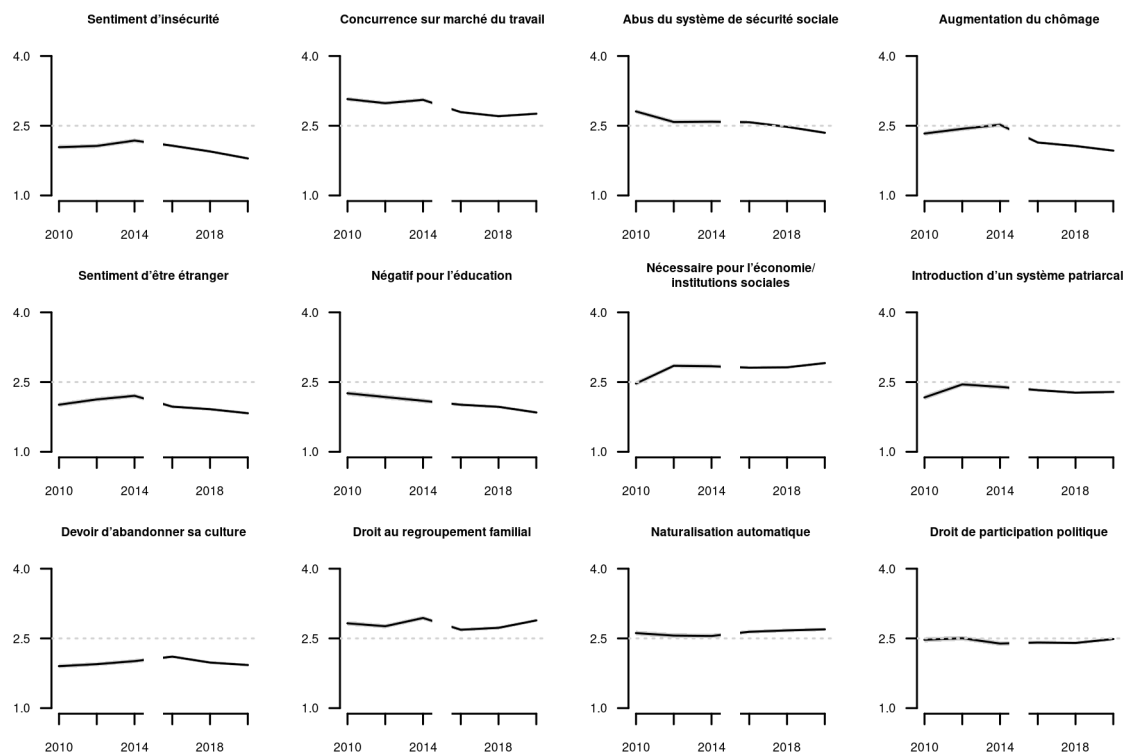


Illustration 4. Attitudes et opinions à l'égard de la population étrangère. Les valeurs plus élevées représentent un niveau d'approbation plus élevé des affirmations formulées ; les valeurs supérieures à 2,5 signifient une approbation de l'affirmation. N=14 230 observations.

Le point de vue selon lequel les étrangers abusent du système de prestations sociales régresse légèrement de manière constante (formulation : « Les étrangers abusent du système de prestations sociales [ex. AVS/AI]. »). En revanche, le point de vue selon lequel la migration est importante pour l'économie suisse semble gagner du terrain, même si les chiffres n'ont toutefois guère évolué entre 2012 et 2018 (formulation : « Les étrangers en Suisse sont nécessaires pour le fonctionnement de l'économie et le financement du système de sécurité sociale. »).

La proportion de la population indiquant se sentir étrangère dans son propre pays en raison des (nombreux) étrangers reste pratiquement inchangée de 2010 à 2020 (formulation : « À cause de la présence de nombreux étrangers, on se sent étranger en Suisse. »). En outre, le point de vue selon lequel les structures patriarcales sont renforcées en Suisse en raison des immigrés a lui aussi peu évolué (formulation : « L'immigration d'étrangers conduit à un renforcement d'une idéologie dans laquelle les hommes détiennent l'autorité [patriarcat]. »). Il n'est dès lors pas surprenant que la proportion de la population estimant que les immigrés doivent abandonner leur culture reste stable (formulation : « Afin d'être des membres pleinement acceptés de la société suisse, les étrangers doivent abandonner leur propre culture. »). En particulier s'agissant de la dernière question, il reste toutefois à déterminer s'il s'agit de l'opinion de la personne interrogée ou d'une estimation de la manière dont cette

personne perçoit l'ambiance au sein de la population. Les attitudes positives à l'égard du regroupement familial et de la naturalisation automatique ont légèrement augmenté au fil du temps. Dans l'ensemble cependant, il est difficile de parler de changements significatifs (formulations : « Les étrangers vivant depuis au moins cinq ans en Suisse devraient avoir le droit de faire venir des parents proches [ex. partenaire, enfants mineurs] » au sujet du regroupement familial ; « Les étrangers qui sont nés ici devraient pouvoir être automatiquement naturalisés. » au sujet de la naturalisation). Les votations et les élections pourraient exercer une influence sur les attitudes à l'égard du regroupement familial, ce qui – compte tenu de la constance des chiffres – ne semble pas être le cas pour la naturalisation automatique. Comme pour la naturalisation automatique, les attitudes concernant la participation politique des personnes de nationalité étrangère n'ont guère évolué entre 2010 et 2020 (formulation : « Les étrangers doivent avoir des droits de participation politique [par ex. vote communal/cantonal], car cela facilite l'intégration. »). Le léger accroissement de l'attitude positive à ce sujet observé en 2020 signifie toutefois que la majorité des personnes interrogées lors de la dernière enquête soutiennent une telle position ouverte. La plupart des attitudes et opinions envers la population étrangère évoluent dans le bon sens : on observe une tendance à l'ouverture, ce qui pourrait être lié au fait que les craintes redoutées ne se sont pas concrétisées avec le temps. En revanche, en ce qui concerne les thèmes pour lesquels on peut faire l'hypothèse de réels points de friction (en raison de la migration / de positions fondamentales différentes au sein de la population), aucuns changements ne semblent se dessiner dans les attitudes et opinions à l'égard de la population étrangère, sinon dans un sens négatif.

3.2. Corrélation entre les attitudes à l'égard de différents groupes

Les attitudes négatives envers différents groupes présentent une forte corrélation entre elles. D'une manière générale, les personnes qui se disent dérangées par les autres groupes ont tendance à l'être par tous les groupes « différents ». Les différentes caractéristiques de groupe rejetées telles que la « couleur de peau », la « religion », la « langue » et la « nationalité » sont fortement liées les unes aux autres. Une unique échelle en matière de rejet ou de « dérangement » peut être réalisée sur la base de ces quatre variables (α de Cronbach = 0,76). Ces liens restent relativement stables sur la durée : ils peuvent être constatés toutes les années d'enquête. Il est vrai que le graphique révèle certaines différences entre les quatre années représentées, mais celles-ci concernent toutefois l'intensité du lien, et non le fait que le sentiment de dérangement tend à s'appliquer à différents groupes.

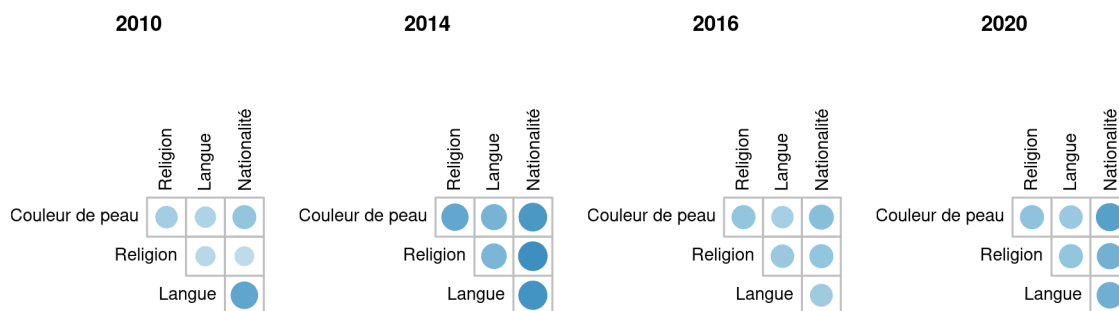


Illustration 5. Corrélation entre les différentes variables en lien avec le dérangement par année d'enquête ; plus le cercle est large et foncé, plus le lien entre deux variables est important. Au moins 1773 observations pour toutes les années considérées.

Le rapport final de la phase pilote émet l'hypothèse que l'antisémitisme n'est pas fortement corrélé avec les attitudes à l'égard d'autres minorités⁸. Il s'agit là spécifiquement d'indicateurs qui sont issus de stéréotypes. À ce point de l'étude, cette hypothèse ne doit donc pas faire l'objet d'un examen approfondi. Il convient toutefois de noter qu'une telle affirmation suppose que les stéréotypes liés aux différents groupes soient saisis de manière « correcte » et « complète », ce qui n'est bien entendu pas vérifiable. Les différentes variables sont toutefois fortement corrélées. Le constat selon lequel les attitudes et les stéréotypes négatifs à l'égard de différents groupes tendent à être liés n'exclut toutefois pas les spécificités ne s'appliquant qu'à certains groupes⁹. L'enquête VeS tient compte de ces spécificités dans la mesure où elle formule les stéréotypes de manière spécifique à chaque groupe, c'est-à-dire que chaque groupe s'est vu attribuer des stéréotypes différents¹⁰. Le fait de savoir si les tendances principales (résultant de la combinaison des attitudes et des stéréotypes négatifs) ou les différences plus subtiles sont mises en évidence, est donc sujet à interprétation – en outre, l'influence des méthodologies utilisées, par exemple dans l'élaboration des indicateurs, ne peut pas être non plus complètement exclue.

Si certaines affirmations relatives à différents groupes sont dans une certaine mesure comparables, tous les questionnaires de la phase pilote et de l'enquête VeS n'ont pas posé des questions comparables. Comme le montre le tableau ci-après, les réponses portant sur les personnes juives ne diffèrent pas fondamentalement de celles portant sur les personnes musulmanes et les personnes noires¹¹ ; les questions sur les étrangers contenues dans le questionnaire couvrent cependant d'autres domaines. Cela laisse penser que ces attitudes à l'égard des minorités au sein de la population ne font pas nécessairement l'objet d'une différenciation lorsque des questions larges ou générales sont posées. Le questionnaire demande par exemple si les membres d'un groupe donné sont des personnes avec

⁸ Longchamp et al. (2014), pp. 77-9

⁹ Efonayi-Mäder et Ruedin (2017)

¹⁰ Une manière différente d'accéder aux stéréotypes spécifiques aux différents groupes consiste à demander dans quelle mesure les membres d'un groupe sont par exemple considérés comme « chaleureux » ou « intelligents ».

¹¹ Les indicateurs de l'OFS montrent que les réponses concernant les musulmans sont plus négatives que les réponses concernant d'autres groupes, mais que les différences s'estompent avec le temps. OFS (2021)

des points forts et des points faibles, comme tout le monde. Cette question est posée depuis la phase pilote pour les personnes musulmanes et les personnes juives en tant que groupes, par la suite également pour les personnes noires. Les valeurs de la première ligne du tableau ne diffèrent pas de manière significative. Une affirmation sur les personnes musulmanes concerne un éventuel arrêt de la migration, présentée dans le tableau sous la rubrique « il y en a trop ». Si l'on part du principe que le souhait d'un arrêt de la migration va de pair avec l'évaluation selon laquelle il y a « trop » de personnes musulmanes en Suisse, cette valeur est comparable à l'affirmation selon laquelle il y a « trop » de personnes noires en Suisse. Ces deux valeurs sont en effet similaires. De même, les valeurs concernant la loyauté des personnes musulmanes (formulation : « Partout où ils vivent, les musulmans cherchent à imposer la Charia. » – implicitement : ils ne se sentent pas soumis à la Constitution suisse), et celle des personnes juives (formulation : « Les juifs suisses sont plus loyaux envers Israël qu'envers la Suisse. ») coïncident. Les stéréotypes selon lesquels les personnes musulmanes cherchent à devenir les maîtres du monde et que les personnes juives ont soif de pouvoir trouvent un écho similaire.

	Personnes musulmanes	Personnes juives	Personnes noires
Sont des personnes avec des points forts et des points faibles	3,5	3,6	3,7
Il y en a trop *	1,9		2,0
Ne sont pas loyaux *	2,5	2,3	
Cherchent à devenir les maîtres du monde *	2,4	2,1	
Sont discriminés	2,4	2,0	2,6
Ne font pas partie de la Suisse	2,8	3,2	3,0

*Tableau 1. Affirmations comparables concernant les personnes juives, les personnes musulmanes et les personnes noires ; les valeurs plus élevées indiquent un niveau d'approbation plus élevé de l'affirmation ; les cellules vides signifient qu'aucune question n'a été posée à ce sujet. Valeur maximale théorique de l'échelle : 4. N=14 230 observations pour les personnes musulmanes et les personnes juives, N=9306 observations pour les personnes noires. L'astérisque * indique que la formulation de la question n'est pas exactement identique (voir le texte).*

L'évaluation de l'exposition à la discrimination en Suisse par les personnes appartenant à ces groupes fait apparaître de légères différences : la population est légèrement plus consciente de la discrimination subie par les personnes noires et les personnes musulmanes que par les personnes juives. Cette différence correspond à l'image reflétée dans les rapports sur l'antisémitisme de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) pour la Suisse allemande, et de la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) pour la Suisse romande¹², dans lesquels les discours

¹² Fédération suisse des communautés israélites / Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (2021) : Rapport sur l'antisémitisme 2020 en Suisse alémanique. Zurich : Fédération suisse des communautés israélites et Fondation contre le racisme et l'antisémitisme. Disponible sur : www.swissjews.ch > Antisémitisme > Rapports.

de haine à l'encontre des personnes juives constituent le problème majeur de la communauté juive (et non la discrimination). Les études qui traitent spécifiquement de la discrimination subie par les différents groupes, dans le cadre d'une expérience sur le terrain par exemple, font toutefois défaut. Le nombre de cas traités par l'enquête VeS est trop faible pour pouvoir identifier différentes manifestations de la discrimination au moyen d'un questionnaire, de sorte que l'on ne peut aborder ici des questions plus détaillées sur l'expérience de la discrimination ; des enquêtes ciblées seraient nécessaires à cet effet. Cette différence dans la perception de la discrimination ne se reflète cependant pas dans le sentiment selon lequel ces groupes font partie (ou non) de la Suisse, où des différences moins marquées peuvent être observées. En conclusion, on peut constater que les attitudes à l'égard de différents groupes sont liées entre elles, en particulier s'agissant des questions posées de manière positive. On constate que, lorsque les questions portant sur les différents groupes sont comparables ou que les mêmes questions ont été posées à propos de chacun d'eux, aucune attitude à l'égard d'un groupe en particulier ne se démarque¹³. Des enquêtes spécifiques et des recherches qualitatives seraient nécessaires en vue d'étudier la spécificité des attitudes à l'égard de chaque groupe (et d'éventuelles différences entre sous-groupes, par exemple les musulmanes en comparaison avec les musulmans, ou entre classes sociales).

3.3. Qui a une attitude positive à l'égard des étrangers ?

Jusqu'à présent, les variables de l'enquête VeS ont été évaluées uniquement en tant qu'éléments descriptifs. Plusieurs modèles de régression permettent de mieux comprendre quelle part de la population affiche une attitude plutôt positive à l'égard des étrangers. Pour cela, on peut prendre en compte différentes variables simultanément, ce qui devrait permettre d'obtenir des résultats plus solides. Il faut toutefois garder à l'esprit que les modèles se basent toujours sur des hypothèses et que le choix des variables, par exemple, peut influencer les conclusions obtenues. Les variables socio-économiques (formation, situation professionnelle, sécurité financière) et démographiques (âge, sexe, pays de naissance) appartiennent aux variables qui expliquent les attitudes positives¹⁴. Les cantons ou les grandes régions statistiques de l'OFS peuvent également servir de variable de contrôle supplémentaire. Les variables pertinentes que l'on vient de citer permettent de relier les données de l'enquête VeS aux données pilotes et de tenir compte des effets d'entraînement (non définis). Le nombre de variables explicatives dans cette partie est limité, car peu d'éléments se recoupent entre la phase pilote et les enquêtes de l'OFS. Des analyses approfondies pourraient se concentrer soit sur la phase pilote (2010 à 2014), soit sur les enquêtes de l'OFS (dès 2016), moyennant divers modules d'approfondissement.

Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (2021): Antisémitisme en Suisse romande. Rapport 2020. Genève : CICAD. Disponible sur : www.cicad.ch > Antisémitisme > Rapports antisémitisme

¹³ Cf. Ruedin (2020) ; sur la base d'indicateurs comparables, les analyses de l'OFS montrent des attitudes légèrement moins positives envers les musulmans qu'envers d'autres groupes.

¹⁴ Cf. par ex. Pettigrew (2016), Ackermann, Ackermann, et Freitag (2016), Pecoraro et Ruedin (2020) ; les questions contenues aussi bien dans la phase pilote que dans les enquêtes de l'OFS à partir de 2016 influencent le choix des variables.

Dans ce chapitre, nous utilisons trois variables pour expliquer l'attitude à l'égard de la population étrangère. En premier lieu, nous élaborons un indicateur global¹⁵ élaboré dans le but de permettre une comparabilité dans le temps. Par conséquent, l'indicateur utilisé ici diverge de celui des analyses de l'OFS. Cet indicateur global repose sur une combinaison de différentes questions portant sur l'attitude à l'égard des étrangers. La forte corrélation des questions les unes aux autres a ainsi été vérifiée, et la cohérence interne confirmée par le calcul de l'alpha de Cronbach ($\alpha = 0,85$). Cet indicateur tient compte des questions suivantes de manière égale : « Si je ne me sens pas en sécurité, c'est à cause de la présence des étrangers dans la rue », « Les étrangers abusent du système de prestations sociales, par exemple de l'AVS ou de l'AI. », « Les étrangers sont responsables de l'augmentation du chômage en Suisse. », « À cause de la présence de nombreux étrangers, on se sent étranger en Suisse. », « Les enfants étrangers à l'école empêchent les enfants suisses de recevoir une bonne éducation. », « L'immigration d'étrangers conduit à un renforcement d'une idéologie dans laquelle les hommes détiennent l'autorité (patriarcat). », « Les étrangers vivant depuis au moins cinq ans en Suisse devraient avoir le droit de faire venir des parents proches (ex. partenaire, enfants mineurs). », « Les étrangers qui sont nés ici devraient pouvoir être automatiquement naturalisés. », « Les étrangers doivent avoir des droits de participation politique (ex. vote communal/cantonal), car cela facilite l'intégration. ». L'indicateur est conçu de sorte que les attitudes *positives* présentent les valeurs les plus élevées.

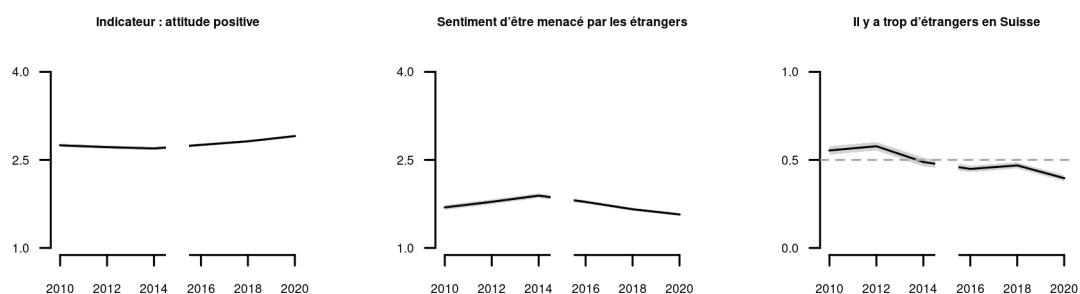


Illustration 6. Évolution des attitudes à l'égard des étrangers. Les valeurs plus élevées correspondent à une attitude positive (indicateur, à gauche), à un sentiment de menace plus important (au milieu), à une approbation de l'affirmation selon laquelle il y a trop d'étrangers en Suisse (à droite). Valeur maximale théorique de l'échelle : 4, respectivement 1 (à droite). N=14 230 observations.

Les deux affirmations suivantes offrent une approche différente : il y a trop d'étrangers en Suisse (formulation : « À votre avis, y a-t-il actuellement trop d'étrangers en Suisse ? ») et le sentiment d'être menacé par les étrangers (formulation : « Je me sens menacé-e par les étrangers en Suisse en général. »). Pour cette dernière, il apparaît que les réponses apportées en rapport avec ces variables divergent trop des autres sentiments de menace pour former un indicateur commun. Les deux variables

¹⁵ Les réponses à différentes questions sont combinées et évaluées globalement dans un indicateur.

utilisées sont certes fortement corrélées avec l'indicateur d'attitude positive¹⁶, mais ont l'avantage d'apporter plus de transparence quant aux éléments mesurés lors de l'utilisation de questions individuelles. Par conséquent, leur utilisation permet de vérifier la solidité des résultats. Le graphique montre que les attitudes à l'égard des personnes de nationalité étrangère ne changent pas considérablement avec le temps, mais les résultats dégagent toutefois une tendance vers une attitude de plus en plus positive. L'indicateur montre un rejet en recul après 2014, tandis que le sentiment de menace tend également à diminuer depuis 2014. L'opinion selon laquelle il y a trop d'étrangers en Suisse est aujourd'hui moins répandue qu'en 2010, et moins de la moitié de la population approuve désormais cette affirmation (la ligne en pointillé dans le graphique indique 50 % d'approbation).

Même si l'enquête VeS est l'une des premières enquêtes à contenir des questions différenciées à propos de divers groupes d'étrangers et de minorités (les questions typiques des enquêtes établies s'en tiennent à des concepts vagues comme « immigrés »), des questions fermées permettent d'obtenir uniquement une image partielle de la situation. Pour certaines questions en particulier, il est nécessaire de procéder à des enquêtes approfondies et d'apporter des compléments à l'aide de méthodes qualitatives afin d'affiner encore cette image nuancée¹⁷.

3.3.1. La formation et le lieu de naissance ont une corrélation avec l'attitude à l'égard des étrangers

Dans une première étape de la présente évaluation globale, de multiples modèles de régression sont utilisés pour expliquer statistiquement quelles personnes ont une attitude positive à l'égard des étrangers¹⁸. Le présent chapitre tient compte des facteurs individuels, tandis que le chapitre suivant prend également en considération les différences géographiques. Une analyse approfondie des facteurs contextuels ne pourrait s'appliquer qu'à partir de 2016, car les données du projet pilote ne permettent aucune mise en relation avec des données externes, à l'exception des variables au niveau des cantons. Les modèles élaborés ici sont motivés par des considérations théoriques, d'une part¹⁹, mais aussi limités par la disponibilité des variables dans toutes les vagues d'enquête, d'autre part. Des analyses approfondies sont surtout réalisables lorsque les données de la phase pilote et les données de l'OFS sont traitées séparément. Les données de l'OFS conviennent par exemple pour évaluer le lien entre les positions politiques (gauche/droite) et les attitudes à l'égard des immigrés, alors que les données de la phase pilote sont plus adaptées pour mesurer l'influence de l'autoritarisme²⁰. Les

¹⁶ Corrélation entre l'indicateur de l'attitude positive et l'affirmation selon laquelle il y a trop d'étrangers en Suisse : -0,57 (IC= -0,58, -0,56) ; corrélation entre l'indicateur de l'attitude positive et le sentiment d'être menacé par les étrangers : -0,62 (IC= -0,63, -0,61).

¹⁷ Par ex. Efonayi-Mäder (2020)

¹⁸ En Suisse comme à l'étranger, les attitudes à l'égard des étrangers ou des minorités ethniques font régulièrement l'objet de recherches scientifiques (par ex. Ackermann, Ackermann et Freitag 2016 ; Müller, Nguyen et Preotu 2018 ; Pecoraro et Ruedin 2020). L'enquête *Vivre ensemble en Suisse* a comme particularités l'utilisation de questions identiques sur une longue période, le nombre relativement important de cas et le large éventail de questions posées.

¹⁹ Pettigrew (2016)

²⁰ Il est dans la nature d'une phase pilote de prendre en compte différentes variables explicatives, dont certaines doivent plus tard être abandonnées ou céder leur place par souci de concision.

premières analyses du rôle de la religion se justifient ici également, dans la mesure où elles montrent un potentiel pour des recherches plus poussées.

Une première étape est consacrée à l'examen du lien entre les attitudes à l'égard des étrangers et les facteurs individuels, à savoir : âge, sexe, formation, chômage, naissance à l'étranger et opinion sur l'avenir. À cette fin, de multiples modèles de régression qui, en plus des facteurs individuels utilisés, tiennent aussi compte de l'année de l'enquête, entrent en jeu. Cela permet d'avoir un suivi des changements dans le temps et de tenir compte des différences méthodologiques. Les personnes âgées ont une attitude légèrement plus négative à l'égard de la population étrangère. Si nous comparons deux personnes équivalentes dont la seule différence réside dans l'âge²¹, celle de 20 ans aura une attitude de 2,7 points, alors que celle de 60 ans aura une attitude de 2,5 points sur une échelle allant de 1 à 4. Il s'agit d'une différence mineure. Les femmes présentent en moyenne une attitude légèrement plus positive ($b=0,05$), mais les différences sont faibles ici aussi, et les intervalles de confiance chevauchent la ligne du zéro en pointillé ; on ne peut exclure complètement l'interprétation d'« aucun effet ». La différence pour les personnes nées à l'étranger ($b=0,43$), qui ont incontestablement une attitude plus positive, s'avère relativement nette. Si nous comparons deux personnes équivalentes dont la seule différence réside dans le pays de naissance, celle née à l'étranger présente une attitude plus positive, avec une valeur de 0,43 point sur une échelle allant de 1 à 4. Ces conclusions correspondent à des analyses effectuées par Aeberli et D'Amato (2020), qui ont démontré l'importance du statut migratoire dans une analyse basée sur l'enquête VeS 2018. Le graphique montre également qu'un niveau de formation plus élevé (en particulier une formation de niveau tertiaire) se traduit par une attitude plus positive. Cette comparaison se base sur les personnes sans diplôme d'enseignement secondaire.

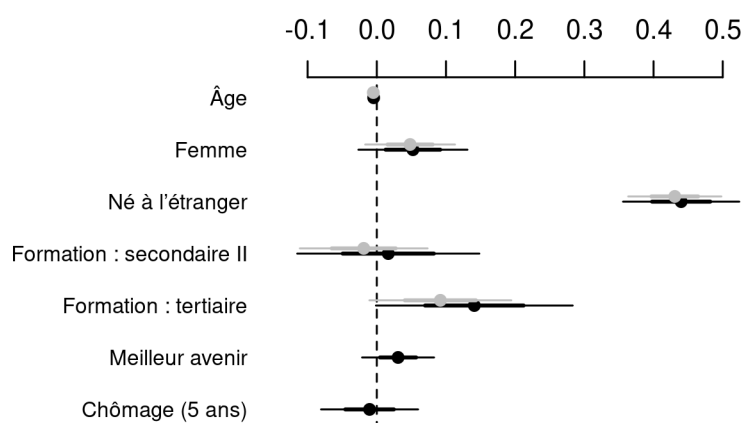


Illustration 7. Modèles de régression : attitude positive en fonction de variables sociodémographiques. Les points indiquent les coefficients ; les segments de largeurs différentes représentent les intervalles

²¹ Nous comparons ici deux hommes nés en Suisse et titulaires d'un diplôme d'enseignement secondaire, construits sur la base du modèle.

de confiance. Le modèle en gris prend en considération moins de variables (meilleur avenir, chômage). Non représentée, mais également prise en compte : année de l'enquête. Valeur maximale théorique de l'échelle : 4. N=14 230 observations.

Les deux dernières variables dans le graphique prennent en compte des facteurs socio-économiques : l'opinion sur l'avenir (à l'aide d'une échelle de 5 avis ; formulation : « Vous attendez-vous à ce que, dans les cinq années à venir, la situation financière de votre foyer... ») et la fréquence à laquelle une personne a été touchée par le chômage au cours des cinq dernières années (formulation : « Durant ces cinq dernières années, combien de fois avez-vous été au chômage ? »). Il s'agit ici d'une variable subjective et d'une autre objective qui englobent la situation économique des participants et abordent ainsi le thème de l'incertitude économique. Aucun de ces facteurs ne semble exercer une influence importante sur l'attitude lorsque d'autres variables ont déjà été prises en considération²². Si nous comparons deux personnes équivalentes dont la seule différence réside dans leur perception de l'avenir²³, celle dont la perspective est la plus négative a une attitude de 2,6 points, alors que celle dont l'attitude est la plus positive a une attitude de 2,7 points sur une échelle allant de 1 à 4.

3.3.2. Différences régionales dans l'attitude à l'égard des étrangers

La deuxième étape consiste à examiner les différences géographiques dans l'attitude à l'égard des étrangers. Il s'agit particulièrement de différences dans le degré d'urbanité, entre des régions et des agglomérations, qui pourraient être liées à des attitudes différentes. Les données issues des enquêtes pilotes limitent quelque peu ces analyses, car les particularités géographiques n'ont pas été enregistrées de manière particulièrement précise. Les données de l'OFS permettent dans l'absolu une analyse beaucoup plus détaillée grâce au numéro de commune OFS. Il est ainsi en principe possible de prendre en considération une grande variété de variables liées à l'environnement. La protection des données dans le cadre de telles analyses reste toutefois importante pour garantir l'anonymat des participants (elle proscrit par ex. la publication de tableaux détaillés). Les résultats présentés ici montrent les conclusions qui peuvent déjà être tirées des variables géographiques disponibles, mais excluent les enquêtes de 2010 et 2012, faute de données correspondantes. Il est possible d'effectuer des analyses approfondies sur la base des enquêtes réalisées à partir 2016.

Des différences apparaissent dans l'attitude à l'égard des étrangers entre les cantons, même après la prise en considération de facteurs individuels comme la formation, le sexe et l'âge dans le modèle de régression. Ces différences d'attitudes à l'égard des étrangers sont illustrées sur la carte par rapport au canton le plus peuplé (Zurich) : les cantons dont l'attitude est comparativement positive arborent une

²² Dans une analyse de l'enquête VeS 2018, Aeberli et D'Amato (2020) parviennent à la conclusion que les conditions de vie *actuelles* expliquent en grande partie les attitudes à l'égard des étrangers – ce à l'inverse des perspectives quant à l'avenir, qui ont été utilisées ici sur la base de considérations théoriques afin de mesurer l'incertitude (cf. Pettigrew 2016). La combinaison des données issues de toutes les enquêtes permet de le confirmer : l'influence est particulièrement notable. Alors qu'une personne ayant les pires conditions de vie a une attitude de 2,4 points à l'égard des étrangers, une autre personne équivalente en tous points ayant les meilleures conditions de vie obtient une valeur de 2,7 points sur une échelle allant de 1 à 4.

²³ Nous comparons ici deux femmes de 30 ans nées en Suisse, titulaires d'un diplôme d'enseignement secondaire et n'étant pas au chômage, construites sur la base du modèle.

couleur plus foncée. Les différences entre les cantons se situent dans une fourchette de 0,5 point sur une échelle allant de 1 à 4. Des analyses plus poussées seraient nécessaires afin de comprendre ces différences régionales, car l'identification de ces différences entre cantons ne dit encore rien sur leur cause. Les différences présentées ici étant issues d'un modèle de régression, on peut en déduire uniquement que les profils sociodémographiques, différents d'un canton à l'autre, ne constituent certainement pas une explication, car le modèle intègre déjà ces différences. En effet, en incluant la formation, le modèle tient compte d'un facteur essentiel qui distingue entre elles les régions urbaines et rurales, étant donné que les personnes au bénéfice d'une formation supérieure ont davantage tendance à vivre dans des zones urbaines ou à y déménager²⁴.

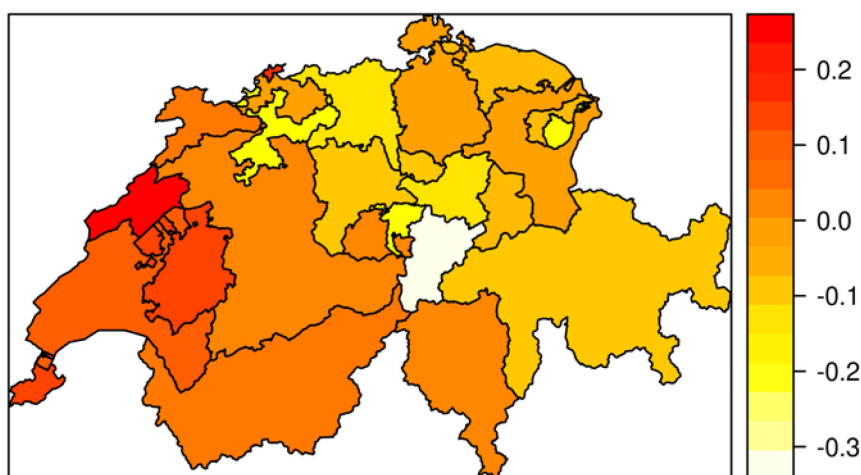


Illustration 8. Attitude positive en fonction du canton, résultats tirés du modèle de régression en comparaison avec Zurich (canton le plus peuplé). Les couleurs plus foncées indiquent une attitude plus positive. Le modèle prend en considération le sexe, l'âge, le pays de naissance, la formation ainsi que l'année de l'enquête (2014 à 2020). Valeur maximale théorique de l'échelle : 4. N=10 987 observations.

Une interprétation possible serait que la population des cantons ayant une politique d'intégration active depuis longtemps a une attitude plus positive. Mesurer précisément ce que représente une « politique d'intégration active » constitue toutefois un défi, vu que la réglementation y relative adoptée dans les divers cantons s'inscrit dans des actes législatifs différents et que la politique suivie dans les grandes villes ne correspond pas toujours à celle des cantons. Certains cantons, comme Genève, disposent d'une loi générale, alors que d'autres, comme Saint-Gall, s'appuient sur une ordonnance. La prise en compte des cantons ayant adopté une loi sur l'intégration²⁵ fait apparaître une légère différence entre les cantons : plus la politique d'intégration appliquée remonte à longtemps, plus l'attitude est positive

²⁴ Maxwell (2019)

²⁵ Les données ont été mises à disposition par Samantha Dunning dans le cadre de sa thèse de doctorat, non publiée. Cf. Probst notamment (2019) pour d'autres indicateurs possibles de la politique d'intégration. Lorsque, dans le modèle de régression, on remplace le temps écoulé depuis l'introduction d'une loi d'intégration par l'indice d'inclusivité exhaustif de Probst (2019), les attitudes présentent des différences : 2,55 points dans le canton dont la politique est la plus restrictive ; 2,71 points dans le canton dont la politique est la plus inclusive, les attitudes pouvant également influencer la politique.

(2,68 points lorsque la politique d'intégration a été introduite en 1996 ; 2,57 lorsqu'elle l'a été en 2019). Les cantons ayant introduit leur politique d'intégration active à différents moments, il serait en principe concevable d'isoler et d'interpréter de manière causale l'effet des politiques d'intégration à l'aide d'analyses continues qui s'appuient sur des méthodes avancées (plus spécifiquement des cas de contrôle synthétiques).

Il existe en Suisse des différences régionales, même si des territoires plus grands et des facteurs individuels sont pris en compte. Par rapport à la grande région lémanique, les attitudes constatées dans les autres régions se révèlent en règle générale légèrement plus négatives. Dans le graphique, ce phénomène est reconnaissable aux points situés à gauche de la ligne du zéro en pointillé. L'écart par rapport à cette ligne est légèrement moins marqué dans la région Nord-Ouest de la Suisse, la région de Zurich et au Tessin, et l'intervalle d'incertitude inclut le zéro : on ne peut totalement exclure l'interprétation selon laquelle ces régions ne présentent aucune différence entre elles.

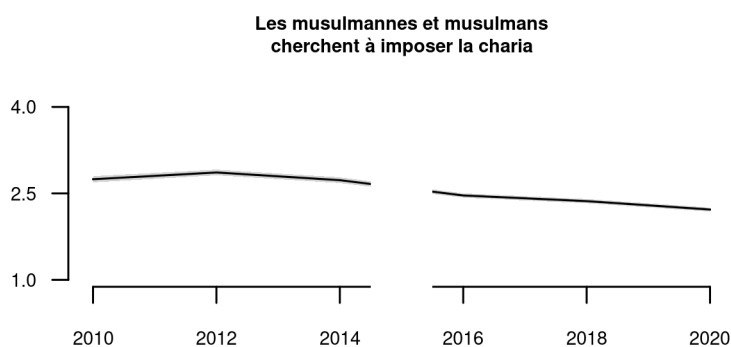


Illustration 9. Attitude positive en fonction des grandes régions statistiques, résultats issus du modèle de régression, en comparaison avec la région lémanique. Le modèle prend en outre en considération le sexe, l'âge, le pays de naissance, la formation ainsi que l'année de l'enquête (2014 à 2020). Valeur maximale théorique de l'échelle : 4. N=10 987 observations.

Ces résultats suivent la même tendance que la question relative au sentiment de menace et que l'opinion selon laquelle il y a trop d'étrangers en Suisse. Le fait qu'il existe des différences dans les attitudes ne dit toutefois rien de leur cause. Des analyses approfondies sur la base des données collectées à partir de 2016 (enquête de l'OFS) permettraient en principe d'examiner les différences entre les régions urbaines et rurales. Cependant, on n'en aurait pas fini avec la recherche des causes sous-jacentes, car les personnes ayant une certaine conception du monde choisissent de manière plus ou moins consciente les régions urbaines ou rurales²⁶. Des données de panel, qui concernent des personnes sur une période prolongée, constituent une source plus instructive que les observations

²⁶ Effets de sélection, cf. Maxwell (2019)

transversales répétées des enquêtes VeS, mais ne fournissent pas la même profondeur d'analyse en ce qui concerne les variables d'attitude.

3.3.3. L'attitude de la population immigrée à l'égard des étrangers est plutôt positive

Grâce aux données combinées des enquêtes pilotes et des enquêtes de l'OFS, il est possible d'étudier plus en détail l'attitude de la population immigrée à l'égard de la population étrangère, car le nombre de cas résultant de la mise en commun est a priori suffisant. Une telle analyse permet également d'élaborer des affirmations quant à l'attitude de différents groupes les uns envers les autres, et pas uniquement de la population en général à l'égard des minorités. Ces analyses prennent en considération la religion au sens large, par exemple, mais elles peuvent en principe aussi définir les « minorités » différemment en fonction du pays de naissance ou de la nationalité à la naissance dans les données à partir de 2016. La présente analyse intègre l'appartenance religieuse indiquée dans un petit nombre de cas pour établir une différenciation entre les Protestants, les Catholiques, les Orthodoxes, les Juifs, les Musulmans, les membres d'autres communautés religieuses et les personnes sans religion. La religion indiquée est celle déclarée par les personnes interrogées.

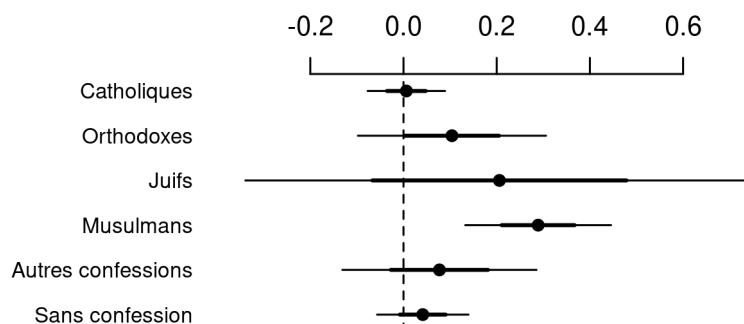


Illustration 10. Modèles de régression : attitude positive en fonction de la religion. Les points indiquent les coefficients en comparaison avec le groupe de référence (protestants, ligne du zéro) ; les segments de largeurs différentes représentent les intervalles de confiance. Non représentés, mais également pris en compte : âge, sexe, nationalité à la naissance, formation, année de l'enquête. Valeur maximale théorique de l'échelle : 4. N=14 230 observations.

Nous constatons que les personnes musulmanes et les personnes juives tendent à manifester une attitude plus positive à l'égard des étrangers que la population générale. Le graphique illustre les résultats des modèles de régression qui tiennent notamment compte des différences individuelles en termes de formation et de nationalité à la naissance. L'attitude des catholiques s'avère similaire à celle des protestants (catégorie de référence). Le point correspondant dans le graphique se situe sur la ligne du zéro en pointillé. Une incertitude profonde marque les données relatives à l'attitude des personnes juives en raison du nombre relativement faible de cas et des différentes réponses qui se reflètent dans

la longueur des écarts types. Le coefficient (indiqué par une valeur) diverge toutefois notablement de l'attitude de la catégorie de référence. De même, l'attitude des personnes musulmanes et des orthodoxes se révèle plus positive.

Ces différences dans l'attitude à l'égard des étrangers se retrouvent également dans les questions relatives au sentiment de menace (formulation : « Je me sens menacé-e par les étrangers en Suisse en général. ») et à l'opinion sur le nombre d'étrangers en Suisse (formulation : « À votre avis, y a-t-il actuellement trop d'étrangers en Suisse ? »). Une certaine différence se dessine dans le cas des orthodoxes (une religion qui compte beaucoup de personnes nées à l'étranger), qui répondent de manière assez similaire à la référence (protestants) en ce qui concerne le sentiment de menace et l'affirmation selon laquelle il y aurait trop d'étrangers en Suisse, mais qui donnent en moyenne des réponses plus positives pour l'indicateur de l'attitude. On trouve des réponses nettement plus positives parmi les personnes musulmanes en ce qui concerne le sentiment de menace général à l'égard des étrangers en Suisse, mais pas en ce qui concerne l'affirmation selon laquelle il y aurait trop d'étrangers dans notre pays. En résumé, ces résultats indiquent une attitude plus positive à l'égard des étrangers lorsqu'une personne appartient elle-même à une minorité.

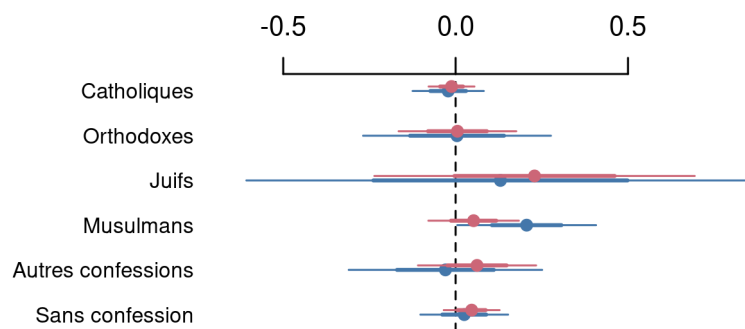


Illustration 11. Modèles de régression : affirmation selon laquelle il y a trop d'étrangers (rouge) et sentiment de menace général (bleu) en fonction de la religion. Les valeurs négatives indiquent une attitude plus positive. Les points indiquent les coefficients en comparaison avec le groupe de référence (protestants) ; les segments de largeurs différentes représentent les intervalles de confiance . Non représentés, mais également pris en compte : âge, sexe, nationalité à la naissance, formation, année de l'enquête. Valeur maximale théorique de l'échelle : 4 (bleu) et 1 (rouge). N=14 230 observations.

Avec l'affirmation selon laquelle les personnes musulmanes, les personnes juives et les personnes noires ont des points forts et des points faibles comme tout le monde (formulation : « ont des points forts et des points faibles comme tout le monde »), il est également possible d'étudier l'attitude des différents groupes les uns à l'égard des autres. Étant donné que seules quelques personnes de confession musulmane ou juive ont participé aux différentes enquêtes, les modèles de régression

contenus dans cette analyse ne tiennent pas compte de l'année de chaque enquête. La classe sociale et d'autres facteurs individuels étant pris en compte, on constate que les personnes des différentes confessions ont parfois un avis critique les unes envers les autres. Les protestants font ici aussi office de catégorie de référence.

Les trois modèles couvrent les attitudes à l'égard des personnes musulmanes (bleu), des personnes juives (rouge) et des personnes noires (noir). Les attitudes sont indiquées en comparaison avec celle de la catégorie de référence, les protestants. Les catholiques manifestent une attitude légèrement plus négative à l'égard de ces trois groupes. Même si l'incertitude est plus élevée pour les orthodoxes en raison du faible nombre de cas étudiés, on 9 en particulier (point bleu). Les personnes juives présentent une attitude relativement positive à l'égard des autres groupes (points à droite de la ligne du zéro en pointillé) ; mais la différence d'attitude la plus faible par rapport à celle des protestants se trouve chez les personnes musulmanes (point bleu). Comme dans les modèles précédents, l'incertitude caractérise ces affirmations en raison du faible nombre de cas observés. Sans grande surprise, les personnes musulmanes ont une image plus positive des personnes musulmanes (point bleu à droite de la ligne du zéro en pointillé) ; ils se montrent toutefois comparativement très sceptiques à l'égard des personnes juives (point rouge). Même si des différences sont observables dans ce chapitre, il convient de souligner en guise de conclusion qu'il s'agit ici de tendances et que les différences sont faibles : l'échelle va de 1 à 4, alors que la différence maximale est de 0,1 point sur cette même échelle.

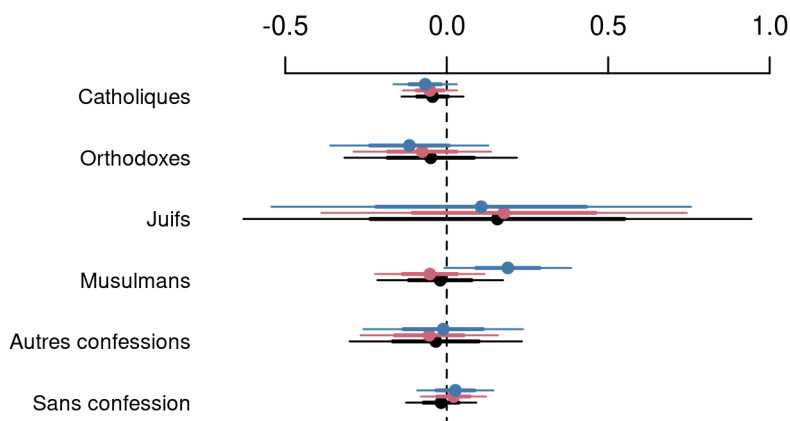


Illustration 12. Modèles de régression : approbation de l'affirmation « ont des points forts et des points faibles comme tout le monde » pour les personnes musulmanes (bleu), les personnes juives (rouge) et les personnes noires (noir) en fonction de la religion des participants. Les points indiquent les coefficients en comparaison avec le groupe de référence (protestants) ; les segments de largeurs différentes représentent les intervalles de confiance. Non représentés, mais également pris en compte : âge, sexe, nationalité à la naissance, formation. Valeur maximale théorique de l'échelle : 4. N=14 230 observations.

Rien n'indique que les expériences de discrimination vécues par un groupe conduisent celui-ci à adopter systématiquement une attitude négative à l'égard d'autres groupes : en effet, rien ne prouve que les expériences négatives provoquent une attitude négative à l'égard des autres, ce qui rendrait la cohabitation plus difficile. Il semblerait plutôt qu'un certain scepticisme règne entre les groupes sans toutefois qu'il ne provoque systématiquement de problèmes pour la cohabitation en Suisse. Autrement dit : les conflits ouverts entre certains groupes et les agressions de personnes juives²⁷ commises par des personnes musulmanes rapportés par les médias, en particulier en Allemagne, ne semblent pas constituer un phénomène répandu en Suisse. Toutefois, des analyses plus spécifiques seraient nécessaires afin de mieux comprendre comment les différents groupes interagissent et de savoir si les relations s'améliorent ou se dégradent avec le temps. Sont appropriés à cet effet les outils de monitoring existants sur l'antisémitisme et sur les incidents à caractère raciste.

3.4. Population issue de la migration : la durée du séjour est déterminante – et non le titre de séjour

Le rôle du statut migratoire sur l'attitude à l'égard des étrangers a déjà été mentionné précédemment, lorsqu'il a été constaté que des personnes nées à l'étranger ont une attitude nettement plus positive, se sentent moins menacées par les étrangers et partagent également moins souvent l'opinion selon laquelle il y aurait trop d'étrangers en Suisse. Le présent paragraphe vise à examiner ces différences plus en détail – et ce même si une analyse détaillée n'est possible que sur la base des données de l'OFS relevées à partir de 2016. En effet, ce n'est qu'à partir de cette année-là que le titre de séjour est enregistré dans les données, que la durée du séjour en Suisse est saisie de manière fiable et que le statut migratoire est indiqué conformément à la définition de l'OFS. De manière générale, on peut supposer que les immigrés et leurs descendants directs tendent à présenter une attitude plus positive à l'égard de la population étrangère, et que cette différence s'atténue à mesure de l'intégration²⁸.

Ces différences peuvent être observées quelles que soient les différences opérées dans les modèles entre « indigènes » ou « Suisses » d'une part, et « immigrés » ou « étrangers » d'autre part : les immigrés et les étrangers présentent des attitudes plus positives, et cette différence avec la population en général s'atténue à mesure que leur intégration s'approfondit. Il n'est pas possible de saisir l'intégration effective avec les données disponibles, mais uniquement d'en faire une estimation à l'aide de différents moyens²⁹. Les différents modèles de régression, qui incluent également l'âge, le sexe, la formation ainsi que les différences en matière de durée, font apparaître les éléments suivants³⁰ :

²⁷ Neff (2017), Mayer et Schmitz (2017)

²⁸ Fussell (2014)

²⁹ Les données de l'enquête de l'OFS après 2016 peuvent être mises en relation avec d'autres données et donc liées à des processus d'intégration effectifs, et ce même si un tel processus ne peut fournir qu'une image limitée de l'intégration.

³⁰ Les chiffres figurant ici concernent des hommes trentenaires titulaires d'un diplôme secondaire en 2016, dont la seule différence réside dans le contexte migratoire – selon l'application.

- *Lieu de naissance* : les personnes nées à l'étranger présentent une attitude de 0,43 point plus positive à l'égard des étrangers que les personnes nées en Suisse (échelle de 1 à 4).
- *Nationalité* : les personnes ne détenant pas la citoyenneté suisse ont une attitude de 0,45 point plus positive à l'égard des étrangers que celles possédant la nationalité (échelle de 1 à 4).
- *Population issue de la migration* : les personnes issues de la migration au sens de l'OFS ont une attitude de 0,42 point plus positive à l'égard des étrangers que les personnes sans parcours migratoire (échelle de 1 à 4).
- *Population issue de la migration* : en observant de manière détaillée le contexte migratoire au sens de l'OFS, on peut constater que la 1^{re} génération adopte l'attitude la plus positive à l'égard des étrangers (3,06 points), suivie par les personnes de 2^e génération (2,93 points) et les personnes sans parcours migratoire (2,62 points).
- *Durée du séjour* : les personnes arrivées depuis plus longtemps en Suisse présentent une attitude plus négative à l'égard des étrangers que les nouveaux arrivants. Alors qu'une personne arrivée en 1960 affiche une attitude de 2,7 points, une personne en tous points équivalente arrivée en 2000 présente, avec 3,05 points, une attitude nettement plus positive.
- *Titre de séjour* : par contre, les personnes disposant d'une autorisation d'établissement ne présentent pas d'attitudes sensiblement différentes à l'égard des étrangers que celles titulaires d'un permis de séjour. La situation juridique semble avoir moins d'importance que le temps passé en Suisse ou l'intégration (supposée).

3.5. Évolution au fil du temps : l'attitude à l'égard des étrangers devient plus positive

Les six enquêtes effectuées en l'espace d'une décennie permettent de bien observer l'évolution des attitudes à l'égard des personnes de nationalité étrangère. Des modèles de régression mesurent les attitudes positives de trois manières différentes : un indicateur basé sur différentes affirmations concernant les personnes étrangères, le sentiment de menace (formulation : « Je me sens menacé-e par les étrangers en Suisse en général. », avec des valeurs inversées, de sorte que les valeurs élevées représentent des attitudes positives), ainsi que l'affirmation selon laquelle il y a trop d'étrangers en Suisse (formulation : « À votre avis, y a-t-il actuellement trop d'étrangers en Suisse ? », avec des valeurs inversées, de sorte que les valeurs élevées représentent des attitudes positives). Les réponses de 2010 font office de valeur de référence pour mettre en lumière, sur le graphique, l'évolution au fil du temps. On peut constater que toutes les courbes montent nettement, indiquant une évolution vers des attitudes plus positives. Les valeurs moyennes de 2020 liées aux attitudes sont substantiellement plus élevées (échelle de 1 à 4). La différence est plus marquée pour le sentiment de menace, où les valeurs liées aux attitudes sont de 0,2 point plus élevées (échelle de 0 à 1). Dans ce cadre, des facteurs individuels tels que la formation sont pris en considération.

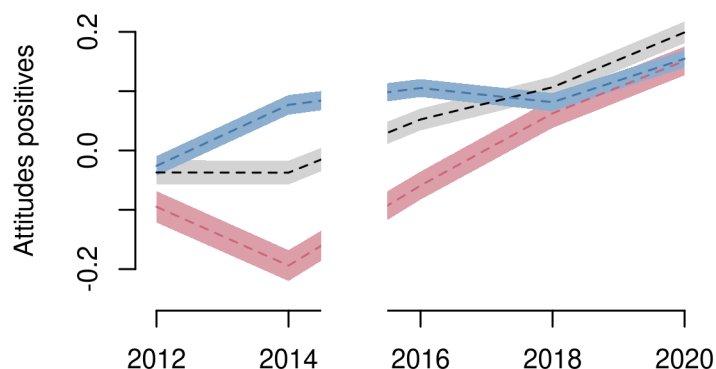


Illustration 13. Modèles de régression, évolution des attitudes à l'égard des étrangers par année d'enquête, en comparaison avec la première enquête effectuée en 2010. La ligne noire indique les attitudes positives (indicateur), la ligne bleue le sentiment de menace provoqué par les étrangers (avec des valeurs inversées, de sorte que des valeurs élevées représentent un sentiment de menace faible), la ligne rouge le rejet de l'affirmation selon laquelle il y aurait trop d'étrangers en Suisse. Pris en considération dans les modèles : âge, sexe, formation, naissance à l'étranger. Valeur maximale théorique de l'échelle : 4. N=14 230 observations.

L'enquête n'ayant en très large partie pas subi de modifications depuis 2016, il sera à l'avenir possible d'effectuer des analyses détaillées sans avoir recours aux données de la phase pilote pour étudier, par exemple, le lien entre des attitudes politiques (schéma gauche-droite) ou un intérêt politique et les attitudes vis-à-vis de différents groupes de population.

4. Sentiment de menace provoqué par les étrangers : une tendance à la baisse

Dans la ligne des attitudes présentées au paragraphe précédent, le sentiment de menace (général) provoqué par les étrangers en Suisse semble avoir diminué, en particulier après 2014 (formulation : « Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ? – Je me sens menacé-e par les étrangers en Suisse en général. »). Pour le marché du travail spécifiquement, il est plus difficile d'identifier une tendance nette. Toutefois, après 2016, la population semble se sentir moins menacée (formulation : « Je me sens menacé-e par les étrangers sur le marché du travail. »). En comparaison avec le sentiment de menace général, celui centré sur le marché du travail continue d'avoir une valeur nettement plus élevée. Le sentiment de menace provoqué par les conflits politiques des immigrés semble avoir légèrement diminué depuis 2014 (formulation : « Je me sens menacé-e par les étrangers

lorsqu'ils règlent ici les conflits politiques de leurs pays d'origine. »). Il est moins marqué que le sentiment de menace sur le marché du travail. Dans l'ensemble, le sentiment de menace semble diminuer.

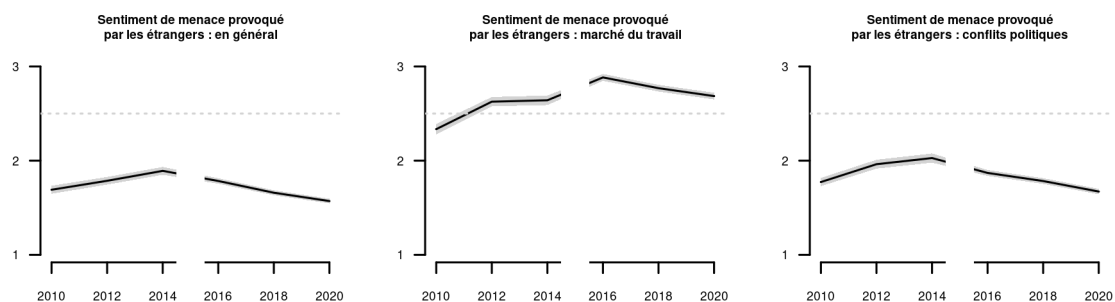


Illustration 14. Perception de menace provoquée par les étrangers ; les valeurs élevées représentent un sentiment de menace relativement élevé. Valeur maximale théorique de l'échelle : 4 ; les valeurs supérieures à 2,5 indiquent un sentiment de menace. N=14 230 observations.

Le sentiment de menace indiqué suit, pour les personnes possédant la nationalité suisse à la naissance, une tendance similaire à celle des personnes ne possédant pas la nationalité suisse à la naissance ; les Suisses de naissance se sentent davantage menacés. L'enquête VeS examine également le sentiment de menace provoqué par les Suisses (formulation : « Je me sens menacé-e par les Suisses en général. »). Contrairement au sentiment de menace provoqué par les étrangers, les réponses qui se réfèrent ici aux personnes disposant de la nationalité suisse à la naissance ne sont pas significativement différentes des réponses concernant les autres personnes. Dans le domaine du marché du travail, une augmentation nette du sentiment de menace est constatée ; cela n'est pas le cas dans les autres domaines (en général, conflits politiques).

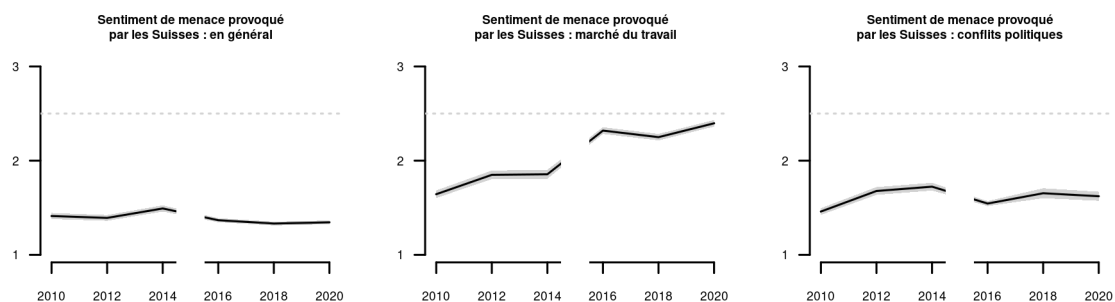


Illustration 15. Perception de menace provoquée par les Suisses ; les valeurs élevées représentent un sentiment de menace relativement élevé. Valeur maximale théorique de l'échelle : 4 ; les valeurs supérieures à 2,5 indiquent un sentiment de menace. N=14 230 observations.

4.1. Sentiment de menace plus faible si le niveau de formation est plus élevé et que la personne naît à l'étranger

Deux questions posées aux participants, concernant le sentiment de menace provoqué par les étrangers et l'opinion selon laquelle il y aurait trop d'étrangers en Suisse, permettent d'étudier les

attitudes à l'égard des étrangers (formulations : « Je me sens menacé-e par les étrangers en Suisse en général. », « À votre avis, y a-t-il actuellement trop d'étrangers en Suisse ? »). Sur le graphique, le sentiment de menace est indiqué en bleu et l'affirmation concernant le nombre d'étrangers en Suisse, en rouge. Les liens qu'établissent les précédentes analyses avec l'indicateur des attitudes à l'égard de la population étrangère sont ici confirmés. Pour permettre une comparaison, les variables indépendantes ont été utilisées avec un indice inversé. On constate que les mêmes variables sont liées à l'attitude positive. L'importance des effets statistiques semble plus ou moins équivalente (les points se situent à une distance similaire de la ligne du zéro en pointillé). Ces éléments permettent de déduire que les conclusions basées sur l'indicateur d'attitude, en tant que variable indépendante, sont solides ; il n'est finalement pas nécessaire d'obtenir des mesures exactes de l'attitude à l'égard des étrangers pour déterminer quelles personnes ont une attitude plutôt positive à l'égard des étrangers.

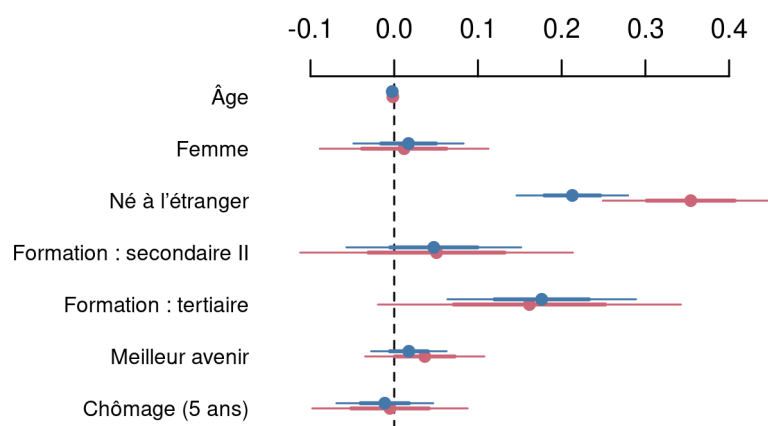


Illustration 16. Modèles de régression : pas de sentiment de menace provoqué par les étrangers (bleu) et opinion selon laquelle il y a trop d'étrangers en Suisse (rouge) sur la base de variables sociodémographiques. Les points indiquent les coefficients ; les segments de largeurs différentes représentent les intervalles de confiance . Le modèle en gris prend en considération moins de variables. Non représentée, mais également prise en compte : année de l'enquête. Valeur maximale théorique de l'échelle : 1. N=14 230 observations.

4.2. Corrélation entre sentiment de dérangement et attitudes à l'égard de groupes spécifiques

L'enquête VeS cherche, d'une part, à déterminer quels groupes sont considérés comme dérangeants et, d'autre part, quelles sont les attitudes envers ces groupes. Le présent paragraphe met en évidence le lien entre le sentiment de dérangement et une attitude négative vis-à-vis de différents groupes. Trois groupes offrent la possibilité de comparer le sentiment de dérangement et l'attitude. Dans ce cadre, il convient de noter que la définition des groupes dans les questions correspondantes ne concorde pas

exactement. Parfois, le sentiment de dérangement se réfère à la « couleur de peau », alors que l'attitude est liée à la catégorie « personnes noires » (formulation : « Les personnes ont des points forts et faibles ».) De l'avis de la majorité, cet élément peut ne pas sembler problématique, mais il indique que nous ne connaissons pas au sens strict la couleur de peau des personnes interrogées ni de celle qui les dérange. La corrélation entre un sentiment de dérangement lié à la couleur de peau et l'attitude envers les personnes noires n'est, avec 0,19 point (IC=0,17, 0,21), pas très marquée.

S'agissant de la religion, une comparaison des attitudes envers les personnes musulmanes et les personnes juives est possible ; des différences entre catholiques et protestants pourraient cependant également être formulées. Contrairement à la question de l'attitude envers les personnes noires, il existe ici deux questions adaptées en lien avec les attitudes : le fait que les personnes juives et les personnes musulmanes soient des personnes avec des points forts et des points faibles et le fait qu'ils fassent partie de la Suisse (formulation : « Les musulmans font aujourd'hui partie de la Suisse. ») Dans le cadre de la question concernant les points forts et les points faibles, la corrélation entre le sentiment de dérangement lié à la religion et l'attitude envers les personnes musulmanes s'élève à 0,23 point (IC=0,21, 0,24), et celle vis-à-vis des personnes juives à 0,16 point (IC=0,14, 0,17). Ces valeurs semblent également indiquer une relation positive, qui est cependant peu marquée. La corrélation pour les personnes musulmanes est légèrement plus élevée que pour les personnes juives, ce qui pourrait laisser supposer que les personnes interrogées ont davantage pensé aux personnes musulmanes lorsqu'il est question d'un dérangement lié à la religion, plutôt qu'aux personnes juives ou à des membres d'« autres » communautés chrétiennes. La corrélation entre le sentiment de dérangement et l'attitude est, dans le cadre de la question visant à déterminer si les personnes juives et les personnes musulmanes font aujourd'hui partie de la Suisse, avec 0,31 point (IC=0,28, 0,33), nettement plus marquée pour les personnes musulmanes et, avec 0,19 point (IC=0,17, 0,22), légèrement plus marquée pour les personnes juives.

S'agissant de la nationalité, il est possible d'avoir recours à deux questions liées à l'attitude. D'une part, les différentes questions relatives aux « étrangers », qui permettent d'établir une échelle de bonne qualité³¹ et, d'autre part, la question du sentiment de menace provoqué par les étrangers³². La corrélation entre un sentiment de dérangement lié à la nationalité et l'indicateur de l'attitude est de 0,36 point (IC=0,38, 0,35), tandis que la corrélation avec le sentiment de menace s'élève à 0,32 point (IC=0,31, 0,34). Ces corrélations montrent un lien marqué entre des expériences négatives (s'être senti-e dérangé-e) et des attitudes négatives (se sentir menacé-e) ; ce lien ressort uniquement dans le cas du lien entre dérangement basé sur la religion et attitudes envers les personnes musulmanes. Les données ne permettent toutefois pas de déduire si les événements dérangeants engendrent des attitudes négatives ou si des attitudes négatives augmentent la sensibilité au dérangement.

³¹ α de Cronbach = 0,85

³² Les trois questions relatives au sentiment de menace dans le jeu de données ne peuvent pas être représentées dans une échelle fiable.

Depuis 2016, l'enquête VeS contient des affirmations relatives à différents groupes – personnes juives, personnes musulmanes, personnes noires, personnes ayant un mode de vie itinérant –, qui permettent d'établir une image plus précise des attitudes : une analyse des différentes questions permet de dresser un tableau plus détaillé. Il est toutefois justifié de représenter les résultats au moyen d'échelles et d'indicateurs, car comme cela a été mentionné précédemment, les réponses aux différentes questions sont fortement liées entre elles. Par ailleurs, il convient de noter que les différentes questions se basent sur une description vague des groupes (« Religion », « Couleur de peau », « Nationalité », etc.), ce qui pourrait affecter la validité des réponses obtenues. Il serait donc nécessaire de mieux comprendre ce que les participants entendent par « migrants » ou « religion » lorsqu'ils répondent à ces questions formulées de manière relativement abstraite³³. Ces différentes questions sont particulièrement pertinentes lorsqu'on aborde le sentiment de menace ressenti sur le marché du travail, notamment. Dans ce contexte, l'enjeu n'est pas prioritairement de savoir qui a une attitude négative.

5. Certains stéréotypes ont la vie dure

5.1. Une partie des stéréotypes et des attitudes à l'égard des personnes musulmanes évoluent de manière positive

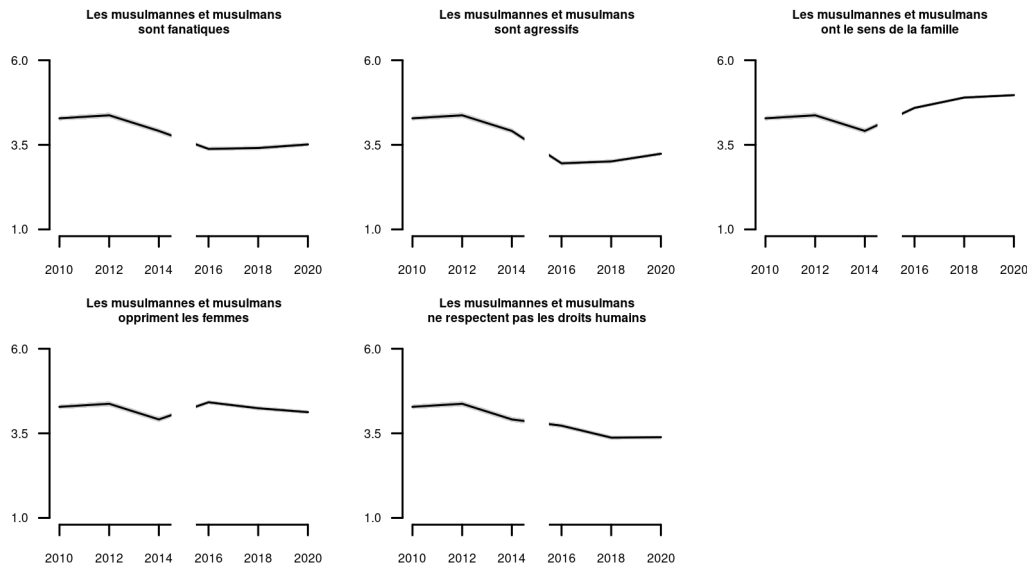


Illustration 17. Stéréotypes concernant les personnes musulmanes. Les valeurs plus élevées représentent un niveau d'approbation plus élevé des affirmations formulées. Valeur maximale théorique de l'échelle : 6. N=12 259 observations.

³³ Cf. Blinder (2015).

Des données sur l'attitude à l'égard des personnes musulmanes et sur les stéréotypes attribués à ce groupe spécifique de la population sont disponibles pour la période de 2010 à 2020³⁴. Nous constatons qu'une partie des attitudes ont évolué de manière positive. Ainsi, l'image du musulman fanatique ou agressif a quelque peu reculé pendant la phase pilote et s'est stabilisée par la suite (formulations : « Les musulmans sont fanatiques » et « Les musulmans sont agressifs »). Le stéréotype selon lequel les personnes musulmanes ne respectent pas les droits de l'homme régresse progressivement (formulation : « Les musulmans ne respectent pas les droits humains »), tandis que l'idée selon laquelle les musulmanes sont opprimées est tenace (formulation : « Les musulmans oppriment les femmes. »). L'image positive de l'esprit de famille cultivé par les personnes musulmanes semble davantage se répandre depuis 2016, voire plus tôt déjà (formulation : « Les musulmans ont un sens de la famille développé. »). Globalement, ces changements traduisent une perception plus positive des personnes musulmanes, quand bien même le stéréotype négatif de l'oppression des femmes persiste – comme l'ont montré les débats à l'occasion de l'initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » au printemps 2021.

Dans l'ensemble, les affirmations concernant les personnes musulmanes indiquent une tendance constante vers une image plus positive de ce groupe de personnes³⁵. Alors que le nombre de personnes estimant que les personnes musulmanes ont des points forts et des points faibles était moins élevé entre 2010 et 2014, la tendance s'est inversée par la suite (la différence entre les résultats de 2014 et ceux de 2016 pourrait avoir des causes méthodologiques ; formulation : « Les musulmans ont des points forts et des points faibles comme tout le monde. »). Pour certaines autres affirmations, la tendance positive se dessinait déjà plus tôt. Par exemple, la part de la population qui ne souhaite pas accueillir d'immigrés personnes musulmanes en Suisse diminue (formulation : « Il devrait être interdit aux musulmans d'immigrer en Suisse. »), tout comme celle qui entend interdire la pratique de l'islam en Suisse (formulation : « En Suisse, toute forme de pratique religieuse devrait être interdite aux musulmans. »). Parallèlement, la proportion de la population qui considère que la communauté musulmane est étrangère à la Suisse diminue (formulation : « Aujourd'hui, les musulmans font partie de la Suisse. »). Cette évolution pourrait s'expliquer par un changement de la perception des personnes musulmanes, car les avis selon lesquels ils soutiennent la charia (sous-entendu au lieu de la Constitution fédérale ; formulation : « Partout où ils vivent, les musulmans cherchent à imposer la Charia. ») ou aspirent à la domination du monde (formulation : « Les musulmans cherchent à devenir les maîtres du monde. ») ont tendance à reculer. Globalement, on constate donc une évolution vers une image plus positive de ce groupe de personnes.

³⁴ Formulation : « À nouveau, les questions qui suivent pourront sembler provocantes. Elles se focalisent sur trois groupes présents en Suisse et dont on entend parler dans les médias ou à travers l'histoire. »

³⁵ Formulation : « Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec ces affirmations ? »

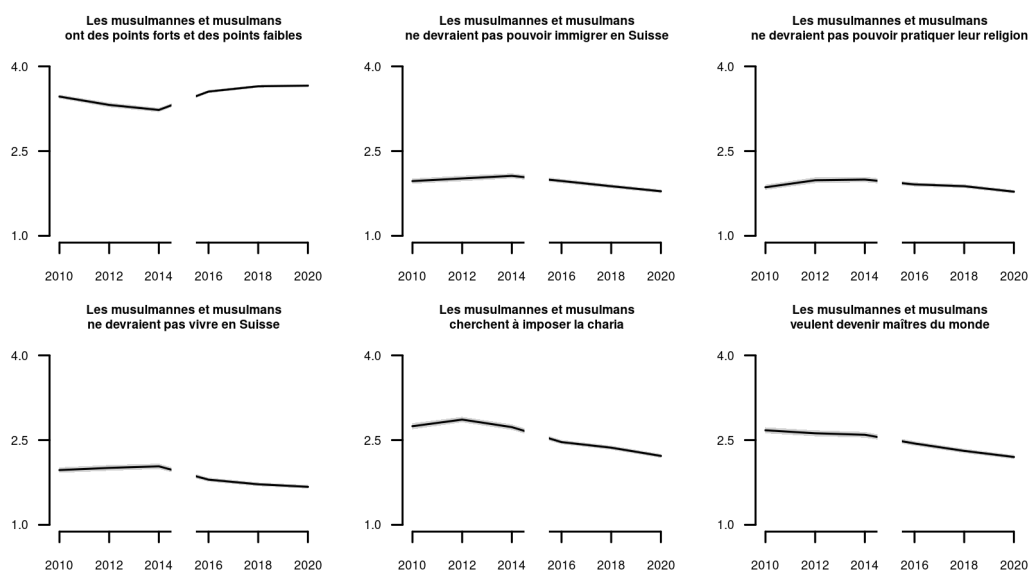


Illustration 18. Affirmations concernant les personnes musulmanes. Les valeurs plus élevées représentent un niveau d'approbation plus élevé des affirmations formulées. Valeur maximale théorique de l'échelle : 4. N=13 930 observations.

5.2. La plupart des stéréotypes et des attitudes à l'égard des personnes juives restent stables

Des données sur l'attitude à l'égard des personnes juives et sur les stéréotypes attribués à ce groupe spécifique de la population sont disponibles pour la période de 2010 à 2020. Dans la plupart des cas, nous observons peu de changements au fil du temps. Les rares évolutions constatées ne coïncident pas avec le passage de la phase pilote à l'enquête de l'OFS, elles ne sont donc pas imputables à la méthodologie. L'image du juif rapace a diminué après 2012, mais reste stable ou augmente légèrement depuis 2016 (formulation : « Les juifs sont avides d'argent. »). Le stéréotype du juif en tant que commerçant prospère connaît une évolution similaire au fil du temps, mais il est resté stable depuis 2014 (formulation : « Les juifs sont habiles en affaires. »). En même temps, le stéréotype positif du juif intelligent est un peu moins répandu (formulation : « Les juifs sont intelligents. »). Le soutien de la population aux images qui pourraient avoir trait à la notion de sionisme, à la soif de pouvoir et au radicalisme politique des personnes juives a graduellement diminué, même s'il est resté stable depuis 2016 en ce qui concerne le prétendu radicalisme (formulations : « Les juifs sont assoiffés de pouvoir. » et « Les juifs sont politiquement radicaux. »).

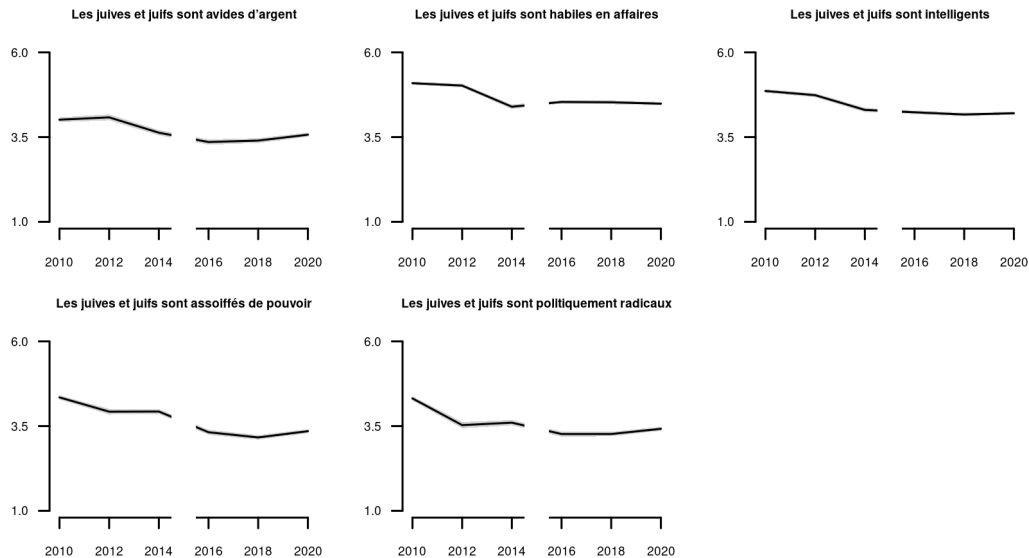


Illustration 19. Stéréotypes concernant les personnes juives. Les valeurs plus élevées représentent un niveau d'approbation plus élevé des affirmations formulées. Valeur maximale théorique de l'échelle : 6. N=10 866 observations.

Les affirmations concernant les personnes juives montrent elles aussi une tendance à une image plus nuancée de personnes « comme les autres » avec des points forts et des points faibles. Cependant, d'autres images se maintiennent opiniâtrement sans qu'on puisse observer de changements significatifs au fil du temps. Ainsi, l'avis selon lequel les personnes juives sont en partie responsables de la persécution dont ils sont victimes (formulation : « En raison de leur comportement, les juifs sont coresponsables des persécutions à leur rencontre. ») et qu'ils sont particulièrement loyaux envers Israël (formulation : « Les juifs suisses sont plus loyaux envers Israël qu'envers la Suisse ») se maintient à un niveau inchangé. Les graphiques illustrant l'influence attribuée aux personnes juives dans le monde et en Suisse semblent indiquer une certaine évolution (formulations : « Les juifs ont trop d'influence dans le monde » et « Les juifs ont trop d'influence en Suisse »). Il se peut toutefois que ces changements soient entièrement dus à la méthodologie (passage de la phase pilote à l'enquête de l'OFS). Une seule attitude semble réellement évoluer, à savoir l'idée selon laquelle la communauté juive tirerait profit de la politique nazie ; celle-ci paraît s'estomper quelque peu (formulation : « Les juifs utilisent à leur propre avantage la politique d'extermination menée par les nazis. »). Cette évolution pourrait être liée au fait que la Seconde Guerre mondiale est moins présente dans l'esprit des jeunes générations (âge médian des personnes qui approuvent l'affirmation = 49 ; âge médian des personnes qui la rejettent = 44).

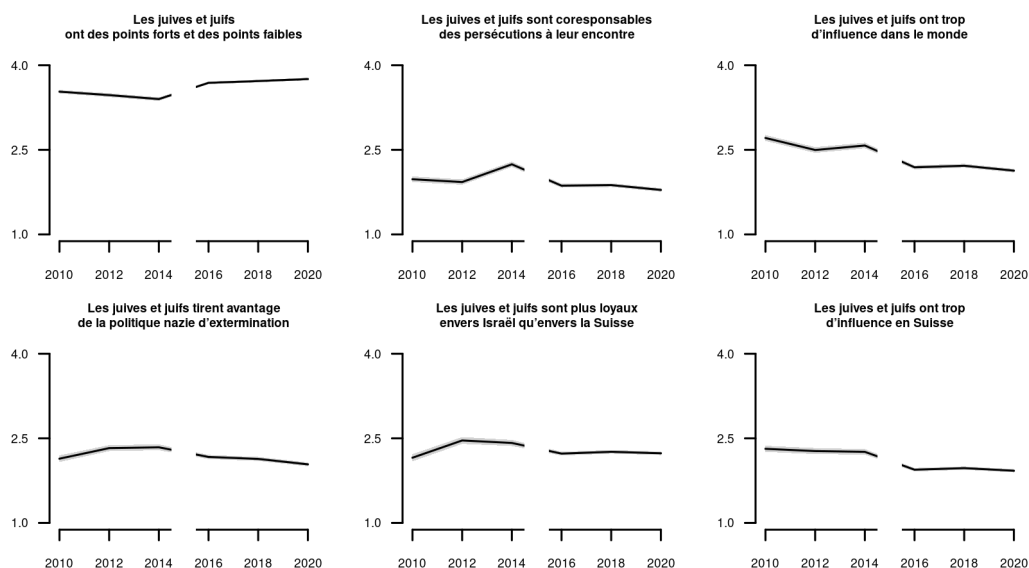


Illustration 20. Affirmations concernant les personnes juives. Les valeurs plus élevées représentent un niveau d'approbation plus élevé des affirmations formulées. Valeur maximale théorique de l'échelle : 4. N=14 230 observations.

Personnes noires et populations itinérantes : faute de données sur les stéréotypes et les affirmations concernant les personnes noires et celles ayant un mode de vie itinérant pour l'ensemble de la période considérée, ces thèmes ne sont pas abordés en détail ici. L'OFS analyse les données disponibles (de 2016 à 2020).

6. Évaluation positive de la politique d'intégration et de la lutte contre le racisme

La majorité des personnes interrogées décernent de bonnes notes à la Suisse pour sa politique d'intégration et les mesures qu'elle prend à cette fin³⁶. Une part prédominante de la population juge adéquat l'engagement de la Suisse en la matière, tandis que le nombre de voix critiquant une activité excessive ou insuffisante est à peu près équilibré. Le groupe des personnes qui considèrent l'ampleur des mesures d'intégration comme excessive est le moins important. Les résultats des enquêtes montrent que le jugement positif porté sur l'ampleur des mesures prises (la Suisse en fait assez) s'est imposé au fil du temps (progression de l'assentiment de 2010 à 2014 et de 2016 à 2020).

³⁶ Formulation : « Selon vous, est-ce qu'on en fait trop, juste ce qu'il faut ou trop peu pour l'intégration des migrants en Suisse ? »

À l'instar de la politique d'intégration, la politique suisse de lutte contre le racisme est jugée largement positive. La part de personnes qui estiment que la Suisse est assez active dans la lutte contre le racisme augmente depuis 2016. La proportion de celles qui considèrent l'ampleur des mesures comme excessive est la plus faible et diminue constamment. Pendant la phase pilote, en 2012 notamment, la part de personnes qui qualifiaient les mesures de lutte contre le racisme d'insuffisantes était plus élevée, ce qui pourrait s'expliquer par la situation politique à cette époque.

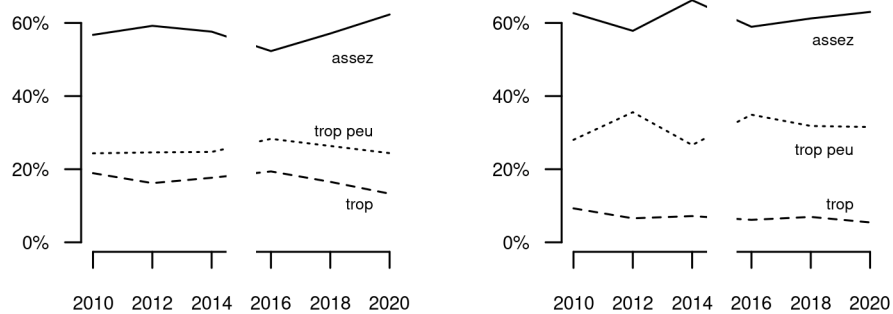


Illustration 21. La Suisse s'engage suffisamment pour l'intégration (figure gauche) et dans la lutte contre le racisme (figure droite), en %. N=14 230 observations.

De manière générale, nous n'observons pas de lien entre l'évaluation de la politique de lutte contre le racisme et l'opinion selon lequel le racisme est un grave problème en Suisse (formulation : « En Suisse, pensez-vous que le racisme est actuellement un problème sérieux ? »). En moyenne, la réponse à cette question n'a pas beaucoup changé depuis 2010. À l'échelle individuelle cependant, il existe un lien évident entre l'avis selon lequel le racisme est un problème et celui selon lequel la Suisse n'entreprend pas assez pour le combattre ($r=0,38$).

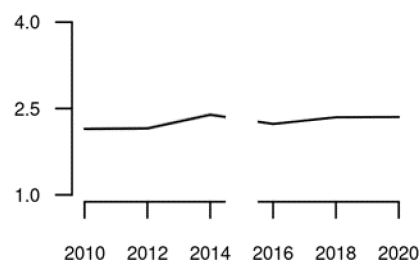


Illustration 22. Le racisme est un problème sérieux en Suisse. Valeur théorique maximale de l'échelle : 4. N=14 230 observations.

L'enquête cherche aussi à connaître les acteurs qui, de l'avis des personnes interrogées, devraient être plus (ou moins) actifs dans la lutte contre le racisme en Suisse³⁷. Toutefois, compte tenu du petit nombre de réponses relatives aux différents acteurs considérés, les faibles écarts constatés ne traduisent pas

³⁷ Formulation : « Selon vous, qui devrait en faire moins pour lutter contre le racisme en Suisse ? »

forcément des tendances significatives. En outre, il faut savoir que le passage de la phase pilote à l'enquête de l'OFS a entraîné une baisse notable des réponses à cette question. Abstraction faite de la rupture entre 2014 et 2016, peu de changements manifestes apparaissent pour les différents acteurs. La part de personnes estimant que les citoyens, les étrangers et le gouvernement devraient être plus ou moins actifs a diminué pendant la phase pilote, pour se stabiliser par la suite.

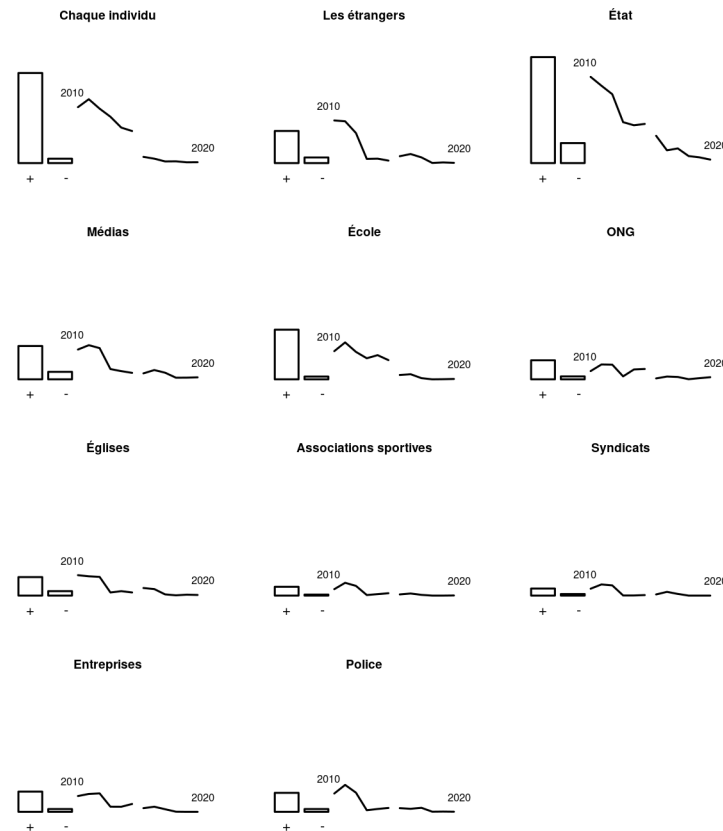


Illustration 23. Quels acteurs devraient être plus (ou moins) actifs dans la lutte contre le racisme ? Les colonnes à gauche indiquent la proportion de la population estimant que les acteurs concernés devraient être plus (+) ou moins (-) actifs. Elles servent à des fins de comparaison entre les (+) et les (-) et entre les acteurs considérés. Les courbes indiquent l'évolution dans le temps, un niveau plus élevé signifiant qu'un acteur devrait être « plus actif ». N=14 230 observations.

Aux yeux de la population, le gouvernement et les citoyens sont les principaux acteurs responsables, comme l'indique clairement la taille des colonnes à gauche (« + » = devraient être *plus* actifs). Cette attitude témoigne soit d'une position politique conservatrice ou de droite, qui considère le racisme comme un problème individuel, soit d'une position de gauche qui estime que la responsabilité incombe à l'État³⁸. Étant donné que le racisme est considéré comme un problème sérieux en Suisse, rares sont les acteurs appelés à être *moins* actifs dans la lutte contre le racisme (colonnes assorties d'un « - »). La seule exception à cet égard est le gouvernement qui, de l'avis d'une minorité, devrait s'engager

³⁸ Hatemi et McDermott (2016)

moins (voire pas du tout). Cet avis pourrait s'expliquer par l'attitude selon laquelle le racisme est une affaire personnelle. Les attentes envers les autres acteurs sont plutôt faibles ; tout au plus, elles concernent les écoles et les médias. Une petite minorité, qui tend à diminuer, estime qu'il appartient aux étrangers de lutter davantage contre le racisme.

7. L'expérience de la discrimination augmente

Chaque enquête VeS interroge les participants sur les expériences de discrimination qu'ils ont vécues. Sur la base des données recueillies au cours d'une décennie, on constate qu'en moyenne 23 % des personnes interrogées déclarent avoir été victimes de discrimination. Cependant, vu de plus près, le graphique montre que la part de la population concernée a augmenté au fil du temps. Cette progression peut être interprétée de manière positive ou négative. L'interprétation négative suggère que le nombre d'actes discriminatoires augmente, tandis que l'interprétation positive attribue la progression à une plus grande prise de conscience de la discrimination au sein d'une population qui serait davantage sensibilisée au problème et plus à même de reconnaître les situations de discrimination ou moins prompte à les tolérer que par le passé.

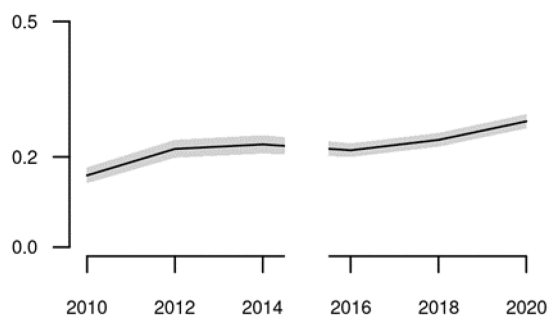


Illustration 24. Proportion de la population ayant été victime d'une (ou de plusieurs) discriminations. Valeur maximale théorique de la proportion : 1. N=14 230 observations.

Les motifs de discrimination sont nombreux. Dans le graphique ci-dessous, les motifs d'ordre raciste ou ethnique se présentent en gris, ce qui permet de situer la nature des discriminations vécues. Le motif de discrimination le plus fréquemment cité est la nationalité étrangère (9 % des personnes interrogées). Le fait que 4 % des répondants déclarent avoir été discriminés en raison de la nationalité *suisse* peut s'expliquer de deux façons : soit les personnes interrogées considèrent avoir été victimes d'une discrimination parce qu'elles n'ont *pas* la nationalité suisse, soit le résultat reflète une zone de conflits au sein de la société, qui provoque chez une partie des citoyens suisses un sentiment d'exclusion et de discrimination³⁹.

³⁹ Comparaison Efonayi-Mäder et al. (2020)

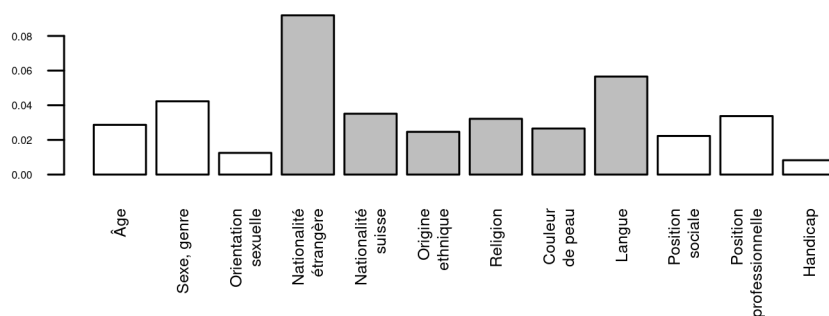


Illustration 25. Motifs concrets de discrimination. Formulations non indiquées précédemment : « orientation sexuelle (p. ex. homosexualité) », « couleur de peau, autres signes corporels distinctifs », « langue, dialecte, accent », « position sociale (p. ex. riche, pauvre) », « position professionnelle (p. ex., ouvrier, employé) ». Valeur maximale théorique de la proportion : 1. N=14 230 observations.

Le taux relativement faible de discriminations fondées sur l'origine ethnique pourrait être lié au fait que la *notion* de groupes ethniques est peu utilisée en Suisse en dehors des milieux académiques et que les personnes interrogées attribuent plutôt les discriminations de cet ordre à l'appartenance nationale. À première vue, les taux de discriminations fondées sur la religion et la couleur de peau peuvent paraître peu élevés, mais si l'on prend en considération la population susceptible d'être concernée (principalement les personnes musulmanes, les personnes juives et les personnes de couleur), ces valeurs sont élevées. L'expression *religion* utilisée par l'enquête n'est pas univoque, car un sentiment de discrimination peut aussi apparaître entre les croyants de différentes confessions chrétiennes et des personnes sans religion. Toutefois, en partant du principe qu'en Suisse la plupart des discriminations d'ordre religieux touchent des personnes musulmanes ou des personnes juives⁴⁰, la part de personnes discriminées recensées par l'enquête (3,2 %) correspond à peu près à leur part dans la population (environ 5,8 %). Le taux de discrimination des personnes noires, soit 2,7 %, doit être interprété au regard des 2,4 % environ de résidents originaires d'Afrique subsaharienne et du Sri Lanka. Cela dit, des originaires d'autres pays peuvent aussi être touchés par la discrimination fondée sur la couleur de peau. Même si les données sont peu précises, les estimations indiquent qu'une grande partie des minorités religieuses et des personnes de couleur semblent être victimes de discrimination en Suisse.

Une autre caractéristique frappante de cette illustration est le taux assez élevé de discriminations fondées sur la langue (formulation : « langue, dialecte, accent »). Seule une analyse plus détaillée permettrait de déterminer si ces chiffres traduisent des tensions entre citoyens suisses ou une fracture entre « vrais » et « faux » Suisses, voire les deux. La maîtrise d'un dialecte peut servir de prétexte à l'exclusion de certains groupes de la population⁴¹.

⁴⁰ Selon l'OFS, la population résidente permanente compte environ 17 300 personnes juives et 391 700 musulmans âgés de 15 ans ou plus.

⁴¹ Duemmler, Dahinden et Moret (2010)

Au fil du temps, une hausse est identifiable pour pratiquement tous les motifs de discrimination analysés : de manière générale, le sentiment d’avoir vécu une expérience de la discrimination est plus présent parmi les personnes interrogées. Toutefois, l’enquête ne permet pas à elle seule de décider si le nombre de discriminations augmente réellement ou si l’évolution observée est imputable à une perception accrue du vécu ou à une plus grande prise de conscience des comportements discriminatoires. Dans la plupart des cas, les taux augmentent à partir de 2016, ce qui permet d’exclure des raisons d’ordre méthodologique. Par exemple, la discrimination fondée sur la nationalité passe de 7 % en 2016 à 10 % en 2020, tandis que la discrimination en raison de la nationalité suisse n’augmente pas de manière significative durant cette période. Un constat qui interpelle est l’augmentation manifeste des discriminations fondées sur la langue et l’accent (5 % en 2016 contre 9 % en 2020).

La discrimination peut se manifester dans différentes situations⁴². Le plus grand nombre de discriminations sont vécues au travail, lors de la recherche d’un emploi et dans l’espace public. Les expériences de discrimination vécues à l’école ou dans les études, lors de la recherche d’un logement, pendant les loisirs ou lors de sorties semblent être moins fréquentes. On en rencontre également au sein de la famille et dans la sphère privée.

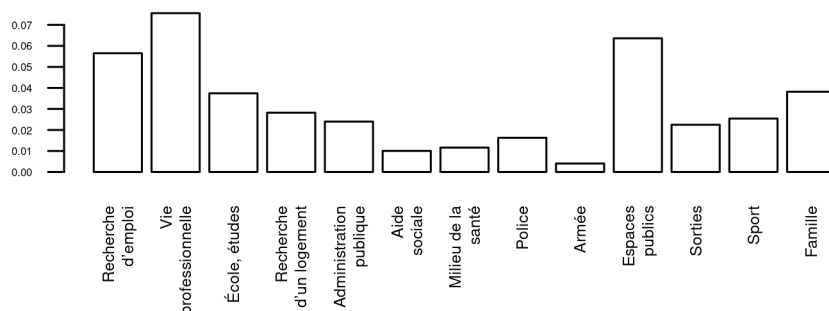


Illustration 26. Situation dans laquelle la discrimination a été vécue. Formulations des motifs : « recherche d’emploi, candidature pour un poste », « vie professionnelle au quotidien, collègues, supérieurs », « administration publique, procédures administratives », « milieu médical, de la santé », « espaces ou transports publics », « accès à un restaurant, bar, club » (sorties), « loisirs, sports, monde associatif », « famille, sphère privée ». Valeur maximale théorique de la proportion : 1. N=14 230 observations.

En ce qui concerne les autorités publiques, le plus grand nombre d’expériences de discrimination concernent l’administration, mais on en trouve également dans les contacts avec la police, l’aide sociale et le système de santé. Si, parmi les situations évoquées, le nombre de discriminations vécues à l’armée est le plus faible, ce constat ne fait qu’illustrer une des failles de la comparaison entre les situations étudiées : toute la population n’est pas astreinte au service militaire, de sorte que la *possibilité* d’y subir une discrimination est relativement faible pour l’ensemble de la population. Ou, en termes plus

⁴² Formulation : « En Suisse, dans quelles situations concrètes avez-vous été victime de discrimination ? »

généraux, une personne passe sensiblement plus de temps avec sa famille ou au travail qu'à la recherche d'un logement ou dans un commissariat de police. Par conséquent, la probabilité d'être victime d'une discrimination au sein de la famille ou au travail est plus grande, quand bien même la probabilité d'une telle expérience pourrait être sensiblement plus faible en termes de nombre d'interactions personnelles. Toutefois, comme l'enquête fait seulement une distinction entre « une » ou « plusieurs » expériences de discrimination, il faudrait récolter des données supplémentaires pour étudier ces questions de manière plus approfondie.

Une autre interprétation montre surtout qu'aucun domaine de la vie n'est à l'abri d'une expérience de discrimination – y compris la famille ou les autorités publiques comme l'administration ou la police. De ce fait, l'évolution dans le temps est plus parlante que la comparaison des contextes. En partant de l'hypothèse que la répartition entre les différentes situations est restée inchangée au fil du temps, les changements observés illustrent l'évolution effective des discriminations vécues. Une légère augmentation des expériences se dessine dans la recherche d'emploi (de 5 % en 2016 à 7 % en 2020) et au travail (6 % en 2016 contre 10 % en 2020). Si des changements affectant le marché de l'emploi, tels que la flexibilisation du travail ou le taux de chômage, peuvent expliquer dans une certaine mesure l'évolution des expériences de discrimination, l'évaluation de leur impact effectif par les scientifiques est controversée⁴³. On observe aussi une légère augmentation des discriminations vécues dans l'espace public (de 5 % en 2016 à 9 % en 2020) et pendant les loisirs (2 % en 2016 contre 4% en 2020). Aucun changement significatif dans le temps n'apparaît dans les autres contextes, à l'exception du cercle familial, où l'expérience de la discrimination a un peu reculé (de 6 % en 2016 à 3 % en 2020 ; ces chiffres doivent toutefois être interprétés à la lumière d'une reformulation de certaines questions). Dans l'ensemble, aucun changement majeur n'est perceptible.

La violence est l'une des formes sous lesquelles la discrimination peut se manifester (formulation : « Au cours des cinq dernières années, avez-vous subi de la violence physique en raison de votre appartenance à un groupe ? »). Durant la dernière décennie, la part de la population victime de violences n'a pas changé de manière significative : aucune tendance ne se dessine. Sur l'ensemble de ces dix ans, environ 5 % de la population déclare avoir subi des violences physiques en raison de son appartenance à un groupe.

7.1. Les personnes nées à l'étranger et appartenant à une minorité religieuse sont davantage exposées aux expériences de discrimination

Grâce aux données combinées, il est possible d'étudier plus en détail l'expérience de la discrimination, notamment parce que le nombre de cas résultant de la mise en commun permet de tenir compte de divers facteurs individuels. Comme dans les descriptions précédentes des expériences de discrimination, nous ne cherchons pas ici à faire abstraction de la part de subjectivité du phénomène,

⁴³ Cf. Pardos-Prado et Xena (2019).

mais nous la prenons au sérieux en tant qu'expression du vécu personnel. Cette deuxième partie de l'évaluation se concentre donc sur l'expérience personnelle de la discrimination, qui est un élément central de l'actuel débat sur le racisme. Les études quantitatives utilisées ici complètent les recherches qualitatives qui analysent les expériences vécues sans les quantifier⁴⁴.

Dans un premier temps, nous examinons qui est exposé à de nombreuses expériences de discrimination. Le questionnaire de l'enquête VeS fait une distinction suivant que la discrimination a été vécue « une » ou « plusieurs fois », un facteur qui n'est pas pris en compte dans l'évaluation globale des données (formulation : « Au cours des cinq dernières années, avez-vous vécu des situations où vous avez été discriminé-e en raison de votre appartenance à un groupe ? »). Cela permet de simplifier la présentation des données, d'autant plus que la plupart des personnes concernées déclarent avoir vécu plusieurs expériences de discrimination.

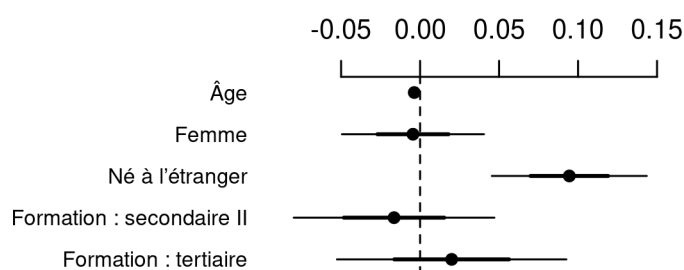


Illustration 27. Modèles de régression : expérience de la discrimination au cours des cinq dernières années. Les points indiquent les coefficients, les segments de largeurs différentes représentent les intervalles de confiance. Non représentée, mais également prise en compte : année de l'enquête. Valeur maximale théorique de l'échelle : 1. N=14 230 observations.

Les femmes ne déclarent pas être victimes de discriminations sensiblement plus souvent que les hommes : le coefficient de la fréquence est proche de la ligne du zéro en pointillé. Le coefficient de l'âge est également proche de la ligne du zéro, mais cet écart correspond à une différence d'âge d'un an. Si nous comparons donc une personne de 20 ans à son équivalent âgé de 60 ans, leurs taux d'expérience de la discrimination diffèrent de 0,15 point sur une échelle allant de 0 à 1. Cette différence est considérable, soit légèrement supérieure à celle observée dans l'expérience de la discrimination entre les personnes nées à l'étranger et celles qui sont nées en Suisse.

L'illustration montre en outre que les personnes ayant suivi une formation de niveau tertiaire font plus souvent l'expérience de la discrimination que les personnes moins bien formées. La différence entre les personnes ayant accompli l'école primaire (catégorie de référence) et les titulaires d'un certificat de fin d'études secondaires II n'est pas particulièrement grande, mais elle est plus importante pour les

⁴⁴ Cf. Efonayi-Mäder et Ruedin (2017).

personnes disposant d'une formation de niveau tertiaire. Bien que les différences ne soient pas statistiquement significatives, elles suggèrent néanmoins que l'augmentation du nombre d'expériences de discrimination recensées par l'enquête VeS dépend en partie de la capacité des personnes interrogées d'identifier une discrimination et de la reconnaître comme telle.

En ce qui concerne la religion des participants à l'enquête, il apparaît que les personnes appartenant à des minorités religieuses non chrétiennes sont plus fréquemment victimes de discrimination. Nous ne constatons pas de différences significatives entre les protestants, qui servent de catégorie de référence, et les catholiques. Cependant, les Orthodoxes, les Musulmans et les Juifs font de plus nombreuses expériences de la discrimination. Cette différence ne peut donc pas être attribuée au fait que de nombreux personnes orthodoxes et personnes musulmanes sont nés à l'étranger. Si le niveau d'expériences de discrimination est le plus élevé chez les personnes juives, ce taux est entaché d'une forte incertitude en raison du nombre limité de répondants. Dans l'ensemble, force est de constater que les membres de minorités religieuses non chrétiennes sont plus souvent victimes de discrimination, même lorsque l'on tient compte de facteurs individuels et du pays de naissance⁴⁵.

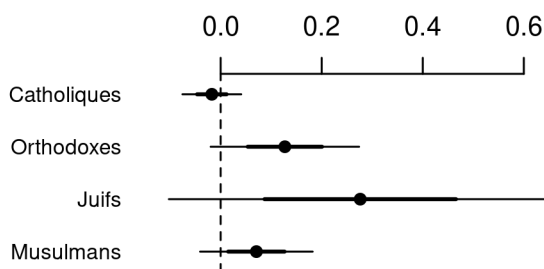


Illustration 28. Modèles de régression : expérience de la discrimination au cours des cinq dernières années. Les points indiquent les coefficients, les segments de largeurs différentes représentent les intervalles de confiance. Non représentés, mais également pris en compte : âge, sexe, formation, naissance à l'étranger, sans confession, autre religion, année de l'enquête. Valeur maximale théorique de l'échelle : 1. N=14 230 observations.

L'un des points forts de l'enquête VeS est qu'elle pose des questions précises sur l'expérience de la discrimination, c'est-à-dire qu'elle examine aussi le contexte dans lequel la discrimination a été vécue (formulation : « En Suisse, dans quelles situations concrètes avez-vous été victime de discrimination ? »). Pour affiner les descriptions ci-dessus, nous utilisons des modèles de régression

⁴⁵ Même en inversant la perspective, donc si l'on étudie les personnes nées à l'étranger avant de tenir compte de leur religion, l'effet statistique reste positif avec un taux supérieur d'expériences de discrimination de 0,07.

qui permettent de décrire qui subit davantage de discriminations dans quels domaines de vie. À des fins de comparaison, chaque domaine est examiné individuellement⁴⁶.

La comparaison des graphiques montre que des groupes distincts de personnes sont victimes de discriminations dans différents domaines de vie. L'expérience de la discrimination ne diffère que peu en fonction de l'âge, quel que soit le contexte considéré, mais, de manière générale, les jeunes font davantage d'expériences de discrimination que leurs aînés. Ces différences sont les plus prononcées dans la vie professionnelle et dans l'espace public : lorsque nous comparons une personne de 20 ans à son équivalent âgé de 60 ans, la différence est de 0,04 point sur une échelle allant de 0 à 1. On constate aussi une différence considérable à l'école ou dans le cadre des études. Toutefois, elle n'est pas facile à interpréter, car la plupart des élèves⁴⁷ et des étudiants sont jeunes, ce qui limite la variance des données. En ce qui concerne la recherche d'un logement et les contacts avec l'administration publique, il n'existe pas de différence significative fondée sur l'âge.

⁴⁶ Les situations suivantes sont présentées dans les graphiques (formulations selon l'enquête) : *Recherche d'emploi* : recherche d'emploi, candidature pour un poste ; *Vie professionnelle au quotidien* : vie professionnelle au quotidien, collègues, supérieurs ; *École/études* : école, études supérieures ; *Recherche d'un logement* : recherche d'un logement ; *Administration publique* : administration publique, procédures administratives ; *Police* : police ; *Espace public* : espaces ou transports publics ; *Sorties* : accès à un restaurant, bar, club. L'enquête porte sur cinq domaines supplémentaires.

⁴⁷ Les participants les plus jeunes avaient 14 ans pendant la phase pilote et 16 ans dans les enquêtes de l'OFS.

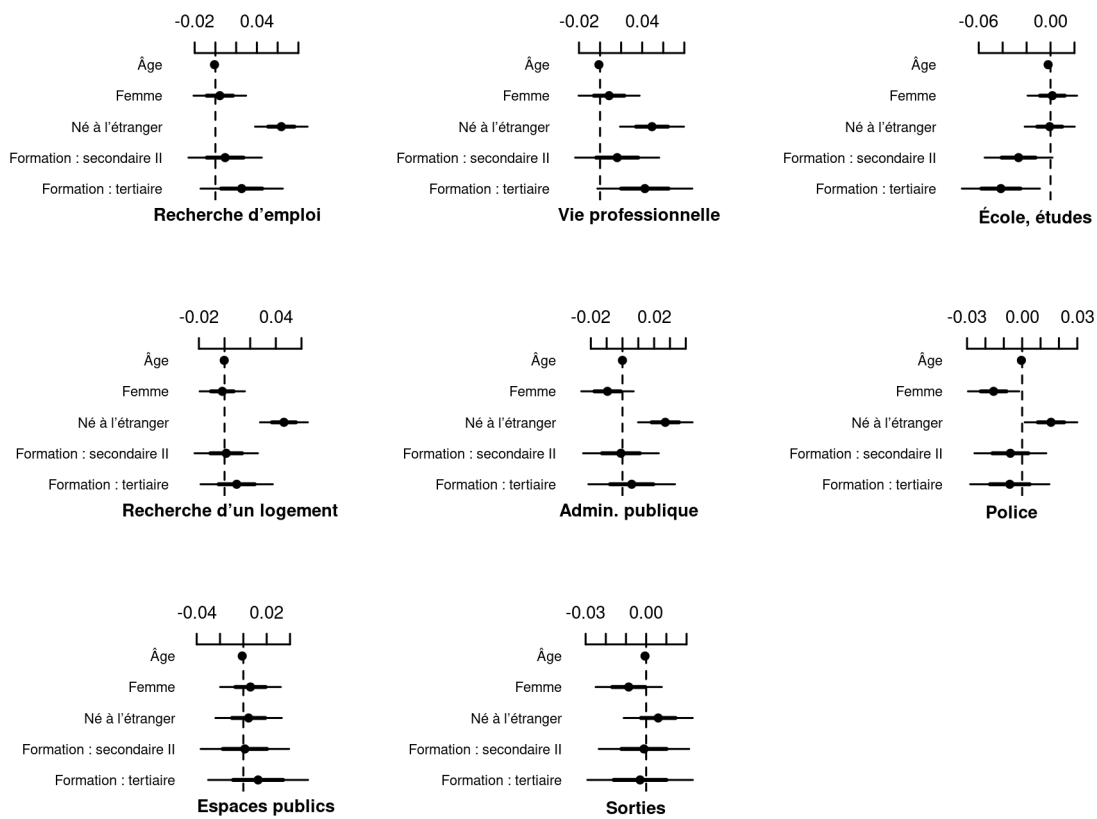


Illustration 29. Modèles de régression : expérience de la discrimination dans différents domaines. Les points indiquent les coefficients, les segments de largeurs différentes représentent les intervalles de confiance. Non représentés, mais également pris en compte : âge, sexe, formation, naissance à l'étranger, année de l'enquête. Valeur maximale théorique de l'échelle : 1. N=14 230 observations.

Des différences entre les sexes apparaissent surtout dans la discrimination par la police, à laquelle les femmes sont moins souvent exposées. La même tendance se retrouve pour l'administration publique et, dans une moindre mesure, pour des sorties. De manière générale, les personnes nées à l'étranger vivent davantage d'expériences de discrimination dans la plupart des domaines, hormis l'école et les études. Étonnamment, il n'y a pas de différences significatives entre les personnes nées à l'étranger et celles nées en Suisse pour ce qui est de la discrimination vécue dans l'espace public et au travail : ce constat devra faire l'objet d'analyses plus poussées, car il s'écarte des résultats des recherches qualitatives⁴⁸. On peut envisager de mener des recherches qualitatives sur les similitudes et les différences entre les discriminations vécues dans les divers contextes ou des recherches quantitatives fournissant plus de données sur la fréquence des discriminations. Des analyses plus approfondies seront aussi nécessaires pour mieux comprendre les corrélations entre travail et études pour ce qui est de la formation et de l'expérience de la discrimination – les données montrent que les personnes mieux formées sont davantage discriminées sur le marché du travail, mais qu'elles vivent moins d'expériences de discrimination à l'école et pendant les études, alors qu'on ne constate pas de différences notables dans les autres domaines étudiés. Des recherches qualitatives pourraient éclairer de quelle manière la discrimination est perçue dans les différents contextes. La littérature existante, qui ne catégorise généralement pas les expériences de discrimination selon le contexte, ne fournit pas beaucoup d'informations en la matière⁴⁹. Il serait utile d'analyser l'évolution spécifique des tendances liées par exemple à la transformation du marché du travail, en comparant la vie professionnelle avec d'autres domaines de la vie qui ne changent pas. Dans un tel cas de figure, on pourrait combiner les données de l'enquête VeS avec d'autres données pour mieux comprendre l'expérience de la discrimination dans les différents domaines de vie.

⁴⁸ Efonayi-Mäder et Ruedin (2017)

⁴⁹ Quand bien même il est connu que la discrimination est une expérience individuelle et qu'elle est rapportée de manière subjective (Auer et Ruedin 2019).

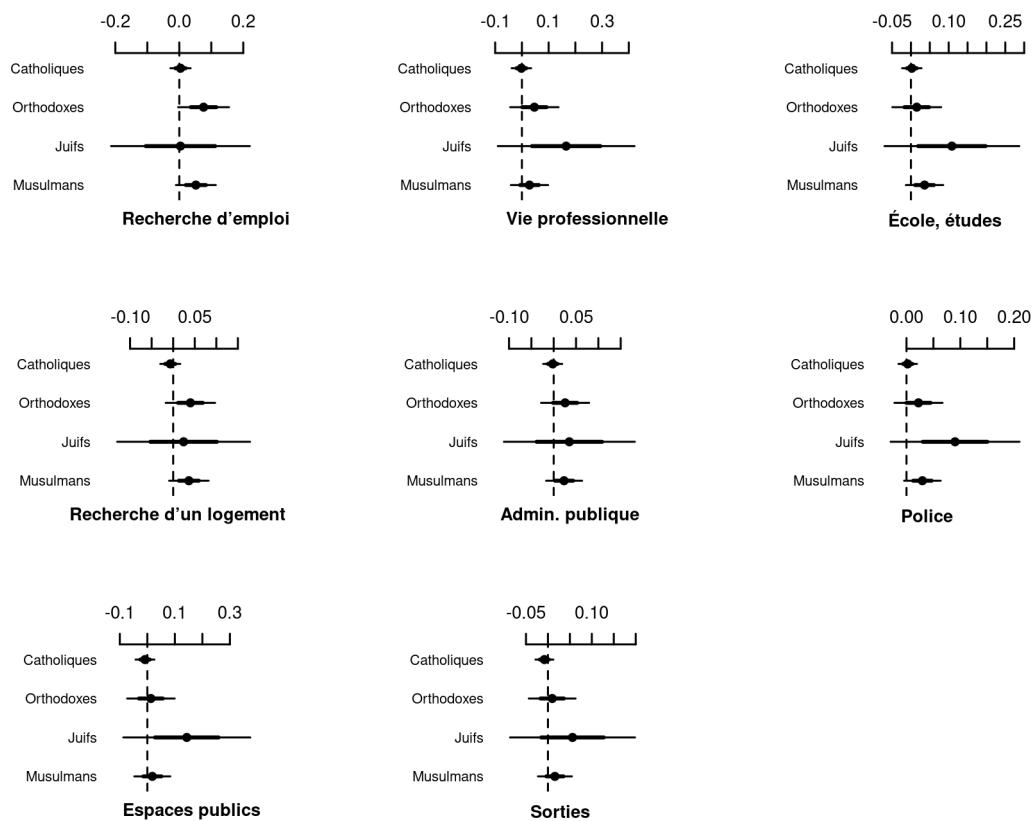


Illustration 30. Modèles de régression : expérience de la discrimination dans différents domaines. Les points indiquent les coefficients, les segments de largeurs différentes représentent les intervalles de confiance . Catégorie de référence : protestants. Non représentés, mais également pris en compte : âge, sexe, formation, naissance à l'étranger, sans confession, autre religion, année de l'enquête. Valeur maximale théorique de l'échelle : 1. N=14 230 observations.

Il se peut que l'expérience de la discrimination varie dans différents contextes, suivant la visibilité des minorités. La pertinence des données de l'enquête VeS est limitée à cet égard, car elles ne contiennent guère d'indications sur la visibilité des personnes victimes de discriminations. L'étude des données fournies par les enquêtes de l'OFS à partir de 2016 pourrait fournir quelques repères sur la base du lieu de naissance et de la nationalité. En outre, les déclarations concernant la discrimination fondée sur la couleur de peau pourraient servir d'indice. Dans les données existantes, qui incluent celles de la phase pilote, seule la religion des personnes interrogées peut servir d'indicateur en la matière. Même la mise en commun des données des différentes enquêtes ne permet pas d'écarter les incertitudes notables dues principalement au faible nombre de cas, surtout pour les personnes juives. En comparaison des Protestants, les Orthodoxes et les Musulmans rapportent davantage d'expériences de discrimination lors de la *recherche* d'un emploi, ce qui n'est pas le cas des catholiques et des personnes juives. Les discriminations vécues dans le travail *au quotidien* semblent, quant à elles, être plus nombreuses chez les personnes juives, les orthodoxes et les personnes musulmanes. À l'école et pendant les études, les personnes musulmanes et les personnes juives rapportent davantage d'expériences de discrimination, tandis que les orthodoxes et les personnes musulmanes semblent être davantage concernés lors de la

recherche d'un logement. Ces résultats tiennent compte des différences de sexe, d'âge et de formation, ce qui permet d'exclure à un certain point l'impact du nombre de cas sur les différences. En comparaison d'autres domaines de la vie, les différences entre les expériences de discrimination liées à l'administration publique et aux sorties/loisirs ne sont pas assez nombreuses pour être interprétées de manière fiable. Dans les contacts avec la police, les orthodoxes, les personnes juives et les personnes musulmanes rapportent davantage d'expériences de discrimination ; dans l'espace public, les personnes juives en particulier. Même si ces résultats ne fournissent que de premiers indices, ils suggèrent clairement que la visibilité d'une minorité peut avoir une incidence sur l'expérience de la discrimination.

7.2. Concordance de l'expérience de la discrimination dans différents domaines de vie

Une personne victime de discrimination n'est pas forcément discriminée dans tous les domaines de vie. Au moyen d'une analyse en composantes principales, nous cherchons à savoir s'il y a une concordance plus forte dans certains groupes de domaines. À cette fin, nous distinguons trois axes principaux⁵⁰.

1. Axe : vie professionnelle (tant la recherche d'un emploi que le travail au quotidien), logement et police. La discrimination vécue lors de contacts avec l'administration publique peut être associée soit au premier soit au troisième axe.
2. Axe : école et études supérieures, espace public, sorties et restaurants, sport et loisirs, famille et cercle privé.
3. Axe : travail social, système de santé. La discrimination vécue lors de contacts avec l'administration publique peut également être associée à cet axe.

Le premier axe montre qu'un groupe de personnes vit et perçoit la discrimination avant tout dans des situations formelles. Le deuxième axe renvoie à des personnes qui subissent des discriminations principalement dans des situations informelles, à savoir au quotidien dans l'espace public, lors de sorties, mais aussi au sein de la famille et dans la sphère privée. Enfin, le troisième axe se rapporte à des personnes qui ressentent la discrimination lors de contacts avec le système de santé ou les services sociaux. Dans ces deux dernières situations, la discrimination est relativement rare. Des analyses plus poussées permettraient de déterminer quelles personnes sont davantage discriminées dans les contextes plus étendus, correspondant à ces axes. Pour cela, il faudrait en particulier faire appel aux données à partir de 2016 (hors phase pilote) ou à celles de la phase pilote (en excluant les données à partir de 2016), suivant l'accent de la recherche parce que les deux sources de données proposent des variables différentes. En outre, il serait utile de mener des recherches qualitatives pour déterminer si la définition et l'appréhension de la discrimination varient selon les groupes de domaines de vie considérés. Ces premiers résultats doivent également être approfondis en ce qui concerne les

⁵⁰ Il est tenu compte des variables dont la charge factorielle est supérieure à 0,4. Le nombre d'axes a été défini à l'aide d'un tracé d'éboulis (*scree plot*) et correspond aux éléments dont la valeur individuelle est supérieure à 1. L'*armée* ne peut être attribuée à aucun des trois axes.

discriminations cumulatives⁵¹, car l'expérience de la discrimination semble se constituer de manière différente d'une personne à l'autre, ce qui pourrait conduire à des schémas de discrimination cumulative distincts (un aspect que la littérature scientifique n'a pas éclairé à ce jour⁵²). Les présents résultats indiquent en effet que, suivant l'appréhension du terme de discrimination, on y est plutôt sensible dans des contextes formels ou informels.

7.3. L'expérience de la discrimination varie selon les cantons

L'illustration de la répartition géographique des expériences de discrimination montre qu'elles apparaissent dans tous les cantons de Suisse. La carte modélise l'expérience de la discrimination afin de tenir compte des différences imputables à l'âge, au sexe, au pays de naissance et à la formation. Le canton de Zurich, le plus peuplé de Suisse, sert de référence. Bien que certaines différences apparaissent, il faut garder à l'esprit que la variable dépendante – le fait d'avoir été victime de n'importe quel type de discrimination – se situe dans une fourchette allant de 0 à 1 point. Par conséquent, toutes les différences étudiées ici sont faibles. Les plus fortes entre cantons correspondent à peu près à l'écart entre les expériences de discrimination d'une personne née à l'étranger et celles d'une personne née en Suisse. Un élément particulièrement frappant concerne les taux comparativement faibles dans les cantons de Suisse centrale, un constat qui devrait être étudié plus avant dans les futures recherches. La comparaison entre les cantons urbains de Genève et de Bâle est également intéressante : le taux relatif d'expériences de discrimination à Genève est inférieur à celui de Bâle. On peut en déduire que l'urbanité en soi ne suffit pas à expliquer les différences dans le vécu. Des analyses plus poussées pourraient tenter de coupler les différences cantonales et des données externes telles que des indicateurs de l'OFS ou les politiques migratoires des cantons⁵³. En l'occurrence, il faut garder à l'esprit que l'expérience de la discrimination est une variable assez rare en comparaison des autres variables, ce qui limite quelque peu la valeur significative des résultats obtenus pour les petits cantons.

⁵¹ L'étude des discriminations cumulatives montre que des désavantages même mineurs subis dans plusieurs domaines de la vie peuvent déboucher sur une discrimination importante.

⁵² Blank (2005)

⁵³ Probst et al. (2019)

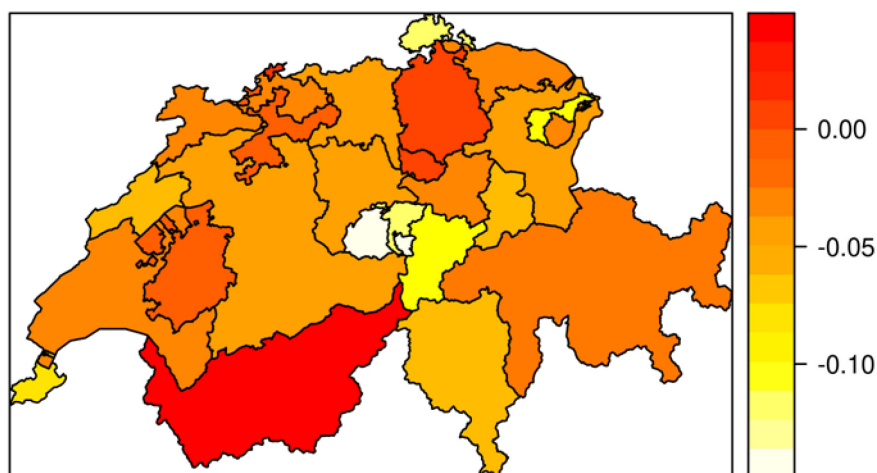


Illustration 31. Expériences de discrimination, résultats du modèle de régression par rapport au canton de Zurich (le plus peuplé). Une couleur foncée correspond à des expériences de discrimination plus nombreuses. Le modèle tient compte du sexe, de l'âge, du pays de naissance, de la formation et de l'année de l'enquête (2014 à 2020). Valeur maximale théorique de l'échelle : 1.

N=14 230 observations.

Une autre approche se fonde sur les grandes régions statistiques de la Suisse. Comme l'approche par cantons, elle met en évidence de faibles différences régionales et est entachée de grandes incertitudes. En comparaison de la région lémanique, seule la région de Zurich présente une expérience de la discrimination légèrement plus élevée et suffisamment fiable pour permettre une interprétation. Les différences, de l'ordre de 0,03 point sur une échelle allant de 0 et 1, sont négligeables.

L'évolution au fil du temps est plus parlante. Même lorsque l'on tient compte de facteurs individuels et de différences régionales, des écarts significatifs apparaissent entre les différentes enquêtes. En prenant l'enquête de 2010 pour référence, nous observons une augmentation constante des expériences de discrimination. La rupture méthodologique entre la phase pilote et les enquêtes de l'OFS ne semble pas faire de différence à cet égard.

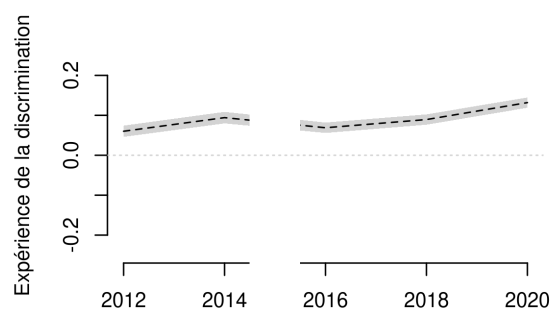


Illustration 32. Expérience de la discrimination par rapport à 2010 (ligne pointillée grise), résultats d'un modèle de régression tenant compte du sexe, de l'âge, du pays de naissance, de la formation et du canton. Valeur maximale théorique de l'échelle : 1. N=14 230 observations.

8. Conclusions et possibilités d'enquêtes plus approfondies

Les variations observées au fil du temps indiquent qu'en Suisse les attitudes à l'égard des immigrés et de leurs enfants se sont améliorées dans bien des domaines. S'il est vrai que les personnes qui se sentent dérangées par les autres ont tendance à être dérangées par toutes les personnes et tous les groupes « différents », on observe néanmoins en Suisse une certaine tendance à l'ouverture des attitudes. En même temps, certains stéréotypes et images n'ont guère changé au cours de la dernière décennie. On peut en déduire que la lutte contre le racisme et les efforts visant à améliorer la cohabitation en Suisse restent nécessaires, dans la mesure où ces images et stéréotypes ont peu à voir avec la réalité. Lorsque des conflits redoutés ne se matérialisent pas, les attitudes semblent évoluer de manière positive, mais il est à craindre que des tensions persistent au sein de cette société de migration pour les aspects qui ne s'améliorent pas. Seules des recherches plus poussées permettront de valider cette thèse et de montrer si les points de frictions traduisent de réels conflits, des insécurités ou, surtout, la peur de l'inconnu. Elles pourraient fournir de précieux indices au sujet des questions sociales à cibler prioritairement par les mesures d'intégration. De vastes études comme l'enquête *Vivre ensemble en Suisse* (VeS) peuvent déboucher sur des indications importantes, en particulier lorsqu'elles documentent l'évolution dans le temps.

L'expérience de la discrimination augmente depuis 2010. Cette tendance peut être interprétée de manière positive ou négative. L'interprétation négative consiste à dire que le nombre de discriminations a augmenté et attribue l'évolution positive observée dans les attitudes au biais de la désirabilité sociale : connaissant la réponse socialement correcte, la personne interrogée répondrait en conséquence. L'interprétation positive à l'inverse considère que la discrimination n'a pas progressé, mais que la population en a davantage conscience, ce qui la rend plus à même d'identifier les expériences de

discrimination et de les rapporter dans le cadre d'une enquête. Quoi qu'il en soit, nous constatons qu'une grande partie des minorités religieuses non chrétiennes et des personnes de couleur semblent être victimes de discrimination en Suisse. Ces discriminations apparaissent dans tous les domaines de la vie et dans l'ensemble du pays. Les jeunes semblent être davantage conscients de la discrimination ou la percevoir plus intensément. Avec son large éventail de questions posées et de groupes interrogés, l'enquête VeS joue un rôle précurseur, même à l'échelle internationale. Elle fournit aux acteurs de la politique et de la société civile de précieuses indications sur la façon dont la cohabitation en Suisse évolue face à une diversité accrue et aux débats de plus en plus nombreux à ce sujet.

8.1. Possibilités d'enquêtes plus approfondies et recours à d'autres analyses et recherches

En principe, il est possible de comparer les résultats de l'enquête VeS à ceux d'autres études (p. ex. l'enquête sur des revenus et des conditions de vie SILC, le Panel suisse de ménages PSM ou l'enquête *Migration-Mobility* du NCCR *on the move*) pour les compléter et en éclairer différents aspects, tels que la perspective des personnes immigrées ou l'évolution des attitudes individuelles au fil du temps. Il importe de souligner que les différentes enquêtes poursuivent des objectifs différents et utilisent non seulement des méthodologies distinctes (échantillons, etc.), mais formulent aussi de manière différente des questions similaires sur le fond. Notamment pour l'expérience de la discrimination les réponses dépendent beaucoup de la façon dont la question est formulée⁵⁴, ce qui limite quelque peu les possibilités de comparaison. Ces différences mettent en lumière l'importance des questions méthodologiques – comme, dans le présent rapport, la comparabilité entre les données de la phase pilote et celles des enquêtes de l'OFS. D'un côté, il existe des outils statistiques qui facilitent les comparaisons⁵⁵ ; de l'autre, les résultats qui ne dépendent pas d'une formulation précise des questions posées peuvent être considérés comme solides.

Depuis que l'enquête est menée par l'OFS, la possibilité d'appareiller les données individuelles avec d'autres données offre aux chercheurs de nombreuses options, compte tenu du vaste catalogue de données disponibles ; ils peuvent en particulier introduire des données contextuelles en ayant recours à des unités géographiques plus petites comme les communes ou les districts. Toutefois, pour réaliser des enquêtes plus approfondies, il faut aussi procéder à des analyses spécifiques et à des recherches qualitatives afin de mieux comprendre les corrélations esquissées dans le présent rapport. C'est notamment le cas du schéma des discriminations multiples ou des explications possibles de l'évolution observée dans les attitudes à l'égard des étrangers. Les positions politiques semblent avoir un fort impact, mais les différences régionales, par exemple celles liées aux politiques d'intégration, aux différences entre la ville et la campagne ou à d'autres données externes, doivent aussi être étudiées plus avant.

⁵⁴ Haug (2019)

⁵⁵ Par ex. DeJonge et al. (2015), Hopkins et King (2010)

Le présent rapport montre que les personnes nées à l'étranger perçoivent l'expérience de la discrimination d'une manière différente de celles qui sont nées en Suisse. De telles différences peuvent être étudiées, par exemple, au moyen de recherches qualitatives qui tiennent compte du fait que la façon dont la discrimination est perçue ne varie pas seulement en termes de fréquence, mais aussi selon le domaine de vie envisagé. Le présent rapport montre aussi qu'il existe des ensembles de domaines dans lesquels l'expérience de la discrimination coïncide souvent et que les personnes qui subissent une discrimination varient suivant le domaine considéré. Des enquêtes pourraient analyser plus avant ces phénomènes pour déterminer si l'offre actuelle destinée aux victimes de discriminations doit être étoffée. Dans bien des domaines, les résultats de l'enquête VeS ne pourront trouver une pertinence pour le terrain et déboucher sur des conclusions pratiques que moyennant une meilleure compréhension de ces corrélations, ce qui suppose que l'on mène des études, des expériences ou des recherches disciplinaires supplémentaires.

Bibliographie

Ackermann, Kathrin, Maya Ackermann et Markus Freitag. 2016. « Opting for an open society? Personality traits and attitudes toward the openness of Switzerland ». *Comparative European Politics*, mars.

<https://doi.org/10.1057/cep.2016.18>

Aeberli, Marion et Gianni D'Amato. 2020. « Attitudes face à la diversité : poids du contexte institutionnel, de la démographie et des facteurs individuels ». Dans : *Migration – Intégration – Participation*, édité par Jürg Furrer, Thomas Christin, Denise Efonayi-Mäder, Peter Farago, Stéphane Fleury, Marcel Heiniger, Olivier Moeschler, Tom Priester et Christian Suter, pp. 96-108. Panorama de la société suisse 2020. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique, Université de Neuchâtel, Université de Fribourg.

Auer, Daniel et Didier Ruedin. 2019. « Who feels disadvantaged? Drivers of perceived discrimination in Switzerland ». Dans : *Migrants and Expats: The Swiss Migration and Mobility Nexus*, édité par Ilka Steiner et Philippe Wanner. IMISCOE Research Series. New York : Springer.

Blank, Rebecca M. 2005. « Tracing the Economic Impact of Cumulative Discrimination ». *The American Economic Review* 95 (2) : pp. 99-103. <http://www.jstor.org/stable/4132798>.

Blinder, Scott. 2015. « Imagined Immigration: The Impact of Different Meanings of 'Immigrants' in Public Opinion and Policy Debates in Britain ». *Political Studies* 63 (1) : pp. 80-100. <https://doi.org/10.1111/1467-9248.12053>.

Cattacin, Sandro, Brigitta Gerber, Massimo Sardi et Robert Wegener. 2006. « Monitoring rightwing extremist attitudes, xenophobia and misanthropy in Switzerland. An explorative study ». *Sociograph-Sociological Research* 1.

DeJonge, Tineke, Ruut Veenhoven, Wim Kalmijn et Lidia Arends. 2015. « Pooling Time Series Based on Slightly Different Questions About the Same Topic Forty Years of Survey Research on Happiness and Life Satisfaction in the Netherlands ». *Social Indicators Research* 126 (2) : pp. 863-891. <https://doi.org/10.1007/s11205-015-0898-5>.

Duemmler, K., J. Dahinden et J. Moret. 2010. « Gender equality as 'cultural stuff': Ethnic boundary work in a classroom in Switzerland ». *MAPS Working Paper* 8.

Efonayi-Mäder, Denise, Joëlle Fehlmann, Johanna Probst, Didier Ruedin et Gianni D'Amato. 2020. « Vivre-ensemble et côte-à-côte dans les communes suisses – Migration : perceptions de la population résidente ». Berne : Commission fédérale des migrations CFM.

Efonayi-Mäder, Denise et Didier Ruedin. 2017. *État des lieux du racisme anti-Noir-e en Suisse*. SFM Studies 67. Neuchâtel : SFM Université de Neuchâtel.

Fussell, Elizabeth. 2014. « Warmth of the Welcome: Attitudes toward Immigrants and Immigration Policy. » *Annual Review of Sociology* 40 (juillet) : pp. 479-498. <https://doi.org/10.1146/annurev-soc-071913-043325>.

Hatemi, Peter K. et Rose McDermott. 2016. « Give Me Attitudes ». *Annual Review of Political Science* 19 (1) : pp. 331-350. <https://doi.org/10.1146/annurev-polisci-103113-034929>.

Haug, Werner. 2019. « Données statistiques sur l'égalité de traitement et la discrimination selon l'origine et les caractéristiques ethnoculturelles. État des lieux et possibilités de la statistique publique et de la recherche scientifique en Suisse ». Berne : sur mandat du Service de lutte contre le racisme.

Hopkins, Daniel J. et Gary King. 2010. « Improving anchoring vignettes: Designing surveys to correct interpersonal incomparability ». *Public Opinion Quarterly* 74 (2) : pp. 201-222. <https://doi.org/10.1093/poq/nfq011>.

Longchamp, Claude, Martina Imfeld, Stephan Tschöpe, Meike Müller, Philippe Rochat et Sarah Deller. 2014. « Vivre ensemble en Suisse 2010-2014 : situation et évolution du racisme, de la xénophobie et de l'hostilité à l'égard des personnes musulmanes et des personnes juives ». Étude réalisée sur mandat du Service de lutte contre le racisme, Département fédéral de l'intérieur Berne : GfS-Research Institute.

Manzoni, Patrik. 2007. « Monitoring über Fremdenfeindlichkeit, rechtsextreme Orientierungen und Gewaltbereitschaft in der Schweiz ». Étude de faisabilité. Berne : Service de lutte contre le racisme.

Maxwell, Rahsaan. 2019. « Cosmopolitan immigration attitudes in large European cities : Contextual or compositional effects? ». *American Political Science Review*, 1-19. <https://doi.org/10.1017/S0003055418000898>.

Mayer, Verena et Thorsten Schmitz. 2017. « Weil du Jude bist ». *Tages-Anzeiger*, novembre. <http://www.tagesanzeiger.ch/ausland/europa/weil-du-jude-bist/story/12679853>.

Müller, Tobias, Tuan Nguyen et Veronica Preotu. 2018. « Exposure to immigrants and voting on immigration policy: Evidence from Switzerland ». *Mimeo, Université de Genève*.

Neff, Benedict. 2017. « Muslime in Deutschland: Die schöne Welt von Bertelsmann ». *Neue Zürcher Zeitung*, septembre. <https://www.nzz.ch/international/muslime-in-deutschland-die-schoene-welt-von-bertelsmann-ld.1313961>.

Office fédéral de la statistique (OFS). 2021. « Vivre ensemble en Suisse : Analyse approfondie des résultats 2016–2020. » Neuchâtel : Publication OFS 2021. Numéro OFS: 1913-2000.

Pardos-Prado, Sergi et Carla Xena. 2019. « Skill Specificity and Attitudes toward Immigration ». *American Journal of Political Science* 63 (2) : pp. 286-304. <https://doi.org/10.1111/ajps.12406>.

Pecoraro, Marco et Didier Ruedin. 2020. « Occupational Exposure to Foreigners and Attitudes towards Equal Opportunities ». *Migration Studies* 8 (3) : pp. 382-423. <https://doi.org/10.1093/migration/mnz006>.

Pettigrew, Thomas F. 2016. « In Pursuit of Three Theories: Authoritarianism, Relative Deprivation, and Intergroup Contact ». *Annual Review of Psychology* 67 (1) : pp. 1-21. <https://doi.org/10.1146/annurev-psych-122414-033327>.

Probst, Johanna, Gianni D'Amato, Samantha Dunning, Denise Efonayi-Mäder, Joëlle Fehlmann, Andreas Perret, Didier Ruedin et Irina Sille. 2019. « Marges de manœuvre cantonales en mutation ». Rapport SFM 73. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Ruedin, Didier. 2020. « Do We Need Multiple Questions to Capture Feeling Threatened by Immigrants? ». *Political Research Exchange* 2 (1) : 1758576. <https://doi.org/10.1080/2474736X.2020.1758576>.

Les liens Internet indiqués ont été consultés pour la dernière fois en juillet 2021.

